

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Année 2024

Partenaires et financeurs



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**
SYNDICAT MIXTE



T : 04.94.13.53.13 - F : 04.94.13.53.00
Place Urbain Sénès, 83390 PIERREFEU-DU-VAR

www.smbvg1.fr

Le mot du Président



En tant que Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau, je souhaite souligner l'engagement au quotidien du syndicat et la qualité du travail effectué par l'ensemble des membres.

Ce rapport d'activités témoigne de la multiplicité des actions menées par le syndicat afin de répondre aux différents enjeux du territoire.

A la lecture de ce rapport, vous pouvez vous rendre compte que la feuille de route est bien établie : SAGE, PAPI, PGRE, Qualité, Quantité, Sensibilisation, Prévention, Restauration.

Etudes de faisabilité, études environnementales, travaux sont engagés sur tout le territoire avec des aménagements importants et nécessaires dans toutes les communes aussi bien dans la gestion des milieux aquatiques que dans la prévention des inondations.

Je remercie l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers, nos délégués, l'équipe administrative et technique, sans qui les actions présentées dans ce rapport ne seraient réalisables.

Le Président,
Patrick Martinelli



Sommaire

	Page
L' ÉQUIPE.....	6
LE COMITE SYNDICAL.....	7
LES MEMBRES DU BUREAU.....	8
LE BUDGET 2024.....	9
LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	10
LE BUREAU DE LA CLE.....	10
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAU.....	11
SUIVI DES PROJETS LOCAUX ET PARTENARIATS.....	12
PARTICIPATION AUX EVENEMENTS LOCAUX.....	15
LE CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DES ÎLES D'OR – PHASE 1.....	16
L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU.....	18
LA RESTAURATION DE LA RIPISYLVE DU RÉAL COLLOBRIER SUR LES COMMUNES DE COLLOBRIÈRES ET PIERREFEU-DU-VAR.....	19
SUIVI QUALITE.....	20
ACCOMPAGNEMENT À LA LUTTE CONTRE LES INFRACTIONS EN BORD DE COURS D'EAU.....	21
SENSIBILISATION DES SCOLAIRES.....	22
LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	23
ANIMER LE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU.....	23
ACCOMPAGNEMENT DES GESTIONNAIRES DE CANAUX.....	25
PROJET DE R&D DES MASSES D'EAU KARSTIQUES.....	27
ETUDE SUR LA MASSE D'EAU DE LA NAPPE ALLUVIALE.....	29
LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION NONDATIONS.....	31
AVENANT N° 1 PAPI	33
RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DU BÂTI À USAGE D'HABITATION.....	35
RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DES ENTREPRISES, DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DES CAMPINGS.....	37
EXERCISES DE GESTION DE CRISE.....	38
MUTUALISATION D'UN OUTIL D'ALERTE ET D'AIDE À LA GESTION DE CRISE.....	39
DÉMARCHE EXPLORATOIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCELLES AGRICOLES EN ZONES INONDABLE.....	40



LES ACTIONS DU PAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE.....	41
RESTAURATION HYDRAULIQUE ET CAPACITAIRE DU VALLON DES BORRELS.....	42
HYERES - REDUCTION DU RISQUE INONDATION SUR LE QUARTIER DE L'ORATOIRE ET DE LA ZEC DU PLAN DU PONT.....	43
SEUILS DU RÉAL MARTIN : RÉTABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU DROIT DES 4 SEUILS...	45
SEUIL DE LA CLAPIÈRE : RÉTABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE.....	46
ETUDE DE DANGER : OUVRAGES SUR LE GAPEAU AVAL.....	47
PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BERGES DU GAPEAU À HYÈRES.....	48
ETUDE SUR LA RESTAURATION DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET DU RISQUE INONDATION DE LA VALLÉE DE SAUVEBONNE ET DU VALLON DE VALBONNE.....	49
LES ACTIONS DU PAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES.....	50
GESTION DES SEDIMENTS GRAVIÈRE A PIERREFEU DU VAR.....	51
COLLOBRIERES – ACQUISITIONS DE BIENS INONDABLES VIA LE FONDS « BARNIER ».....	53
CUERS-PIERREFEU DU VAR RESTAURATION DU FAREMBERT.....	54
CUERS - RESTAURATION DU RUISSEAU SAINT-LAZARE.....	55
RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU MEIGE PAN.....	56
RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU RÉAL MARTIN, DU RÉAL COLLOBRIER ET DU MERLANÇON.....	58
LES ACTIONS DU PAPI SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR.....	59
CARNOULES – RESTAURATION GLOBALE DE LA FONT DE L'ILE	60
RESTAURATION CAPACITAIRE DU RABOUCHON ET ÉTUDE DE RÉDUCTION DU DÉBORDEMENT DES COURS D'EAU.....	61



LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU.....	62
DÉMARCHE EXPLORATOIRE SUR L'AMÉNAGEMENT DE RESTANQUES.....	63
SOLLIES-PONT – PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU RUISSEAU SAINTE-CHRISTINE.....	65
SOLLIES-PONT-ETUDE DE RESTAURATION CAPACITAIRE DU GAPEAU.....	66
SOLLIÈS-PONT - RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION DU QUARTIER DES SÉNÈS.....	67
SOLLIÈS-PONT, LA FARLÈDE ET SOLLIÈS-VILLE - RESTAURATION DE BERGES AU DROIT D'ENJEUX HABITATION.....	68
SOLLIES-TOUCAS – ETUDE DE RESTAURATION DU GAPEAU DANS LA TRAVERSEE DE SOLLIES TOUCAS.....	69
LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME.....	70
SIGNES - ETUDE DE RESTAURATION DU GAPEAU AMONT	71
LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROVENCE VERTE.....	72
MEOUNES – ETUDE HYDRAULIQUE ET DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DANS LA TRAVERSEE DE MEOUNES.....	73



L'ÉQUIPE

Le syndicat mixte est composé de 6 agents

- ✓ Une directrice

Madame Châu Chrétien depuis fév. 2014

- ✓ Deux chargés de mission Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I)

Madame Emilie Dehesdin depuis sept. 2015
Monsieur Franck Ascencio depuis sept. 2021

- ✓ Une assistante administrative, en charge du secrétariat, du suivi financier, des marchés publics.

Madame Laura Marty depuis octobre 2020

- ✓ Un technicien de rivière en charge du suivi des travaux d'entretien, de la restauration, de la continuité écologique

Monsieur Arthur Jullien de sept. 2021 à décembre 2023

- ✓ Un chargé de mission animateur du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (P.G.R.E.)

Monsieur Aurélien Boéri depuis sept.2023

- ✓ Nos stagiaires en 2024:

- ❖ Madame Lana Roux – Université de Toulon – IUT Génie Biologique (du 11 mars au 14 juin 2024)
- ❖ Madame Cylia Cocordano – Lycée Agricampus (du 17 juin au 5 juillet 2024 et du 21 octobre au 25 octobre 2024)
- ❖ Monsieur Corentin Bourges – Centre de Formation des Apprentis DIDEROT EDUCATION CAMPUS Ecole de Gestion et de Protection de la Nature (en alternance depuis le 27/09/2024)

LE COMITE SYNDICAL

Le comité syndical s'est réuni aux dates suivantes :

- Lundi 5 février 2024
- Jeudi 22 février 2024
- Jeudi 11 avril 2024
- Jeudi 27 juin 2024
- Vendredi 13 septembre 2024
- Jeudi 31 octobre 2024

Les délégués titulaires et suppléants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Membres



Monsieur Yves Reynard et Madame Hélène Verduyn



Monsieur Jean Martin Guisiano et Madame Patricia Vigier



Monsieur Christian David (remplacé par Monsieur Jean-Louis Boyer)
Monsieur Fernand Brun et Monsieur Jean Santoni
Monsieur Jean-Pierre Roux et Madame Céline Ferraro



Monsieur Michel Armandi et Madame Christine Amrane
Monsieur Bernard Mouttet et Monsieur Jean-Claude Alberigo
Monsieur Patrick Martinelli et Monsieur Jean-Bernard Kiston



Monsieur Bruno Aycard et Monsieur Roger Anot
Monsieur Pierre Henry et Madame Mireille Gamba
Monsieur Jeremy Fabre et Monsieur Ludovic Estampe
Monsieur Philippe Laureri et Monsieur Thierry Dupont
Monsieur Michel Noirot et Jean-Jacques Soullie



Monsieur Fabrice Werber et Monsieur Christian Simon
Madame Isabelle Monfort et Monsieur Eric Girardo

LES MEMBRES DU BUREAU

Le Bureau du Syndicat Mixte se compose des membres suivants:

- Le président
- Les 4 vice-présidents

FONCTION	NOM	PRENOM	COMMUNE
PRESIDENT	MARTINELLI	PATRICK	PIERREFEU-DU-VAR
1 ^{ER} VP	MONFORT	ISABELLE	HYERES
2 ^{EME} VP	LAURERI	Philippe	SOLLIES-PONT
3 ^{EME} VP	DAVID	Christian	CARNOULES (remplacé par Monsieur Jean-Louis Boyé)
4 ^{EME} VP	GUISIANO	Jean-Martin	MEOUNES

Le Bureau s'est réuni aux dates suivantes:

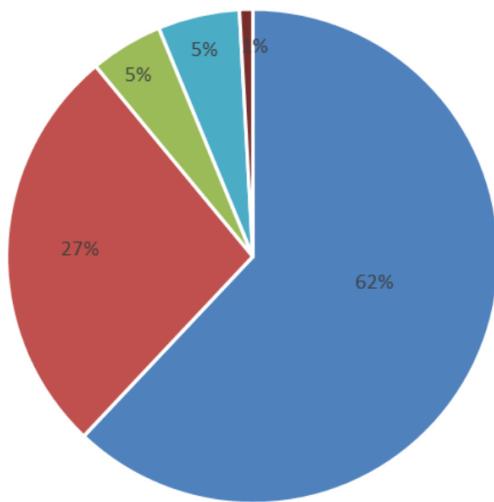
- Le lundi 22 janvier 2024
- Le jeudi 15 février 2024
- Le mercredi 4 septembre 2024

LE BUDGET 2024

Les dépenses

Dépenses de fonctionnement 1 184 374 €

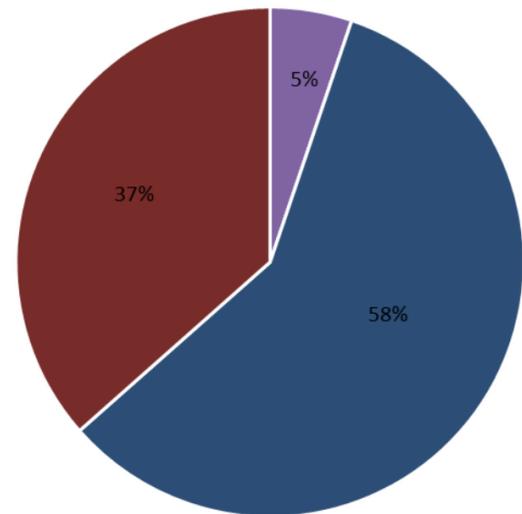
- Charges à caractère général 734 861 €
 - Charges de personnel 318 986 €
- Autres charges de gestion courante 56 617 €
 - Autres charges financières 63 516 €
- Opérations d'ordre 10 394 €



■ charges à caractère général
■ charges de gestion courante
■ Opérations d'ordre
■ charges de personnel
■ charges financières (intérêts)

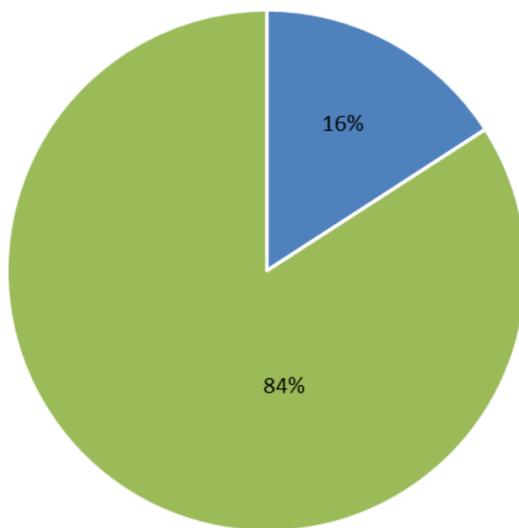
Dépenses d'investissement 3 481 130 €

- Remboursement d'emprunts 180 990 €
- Equipements, études et travaux 3 300 140 €

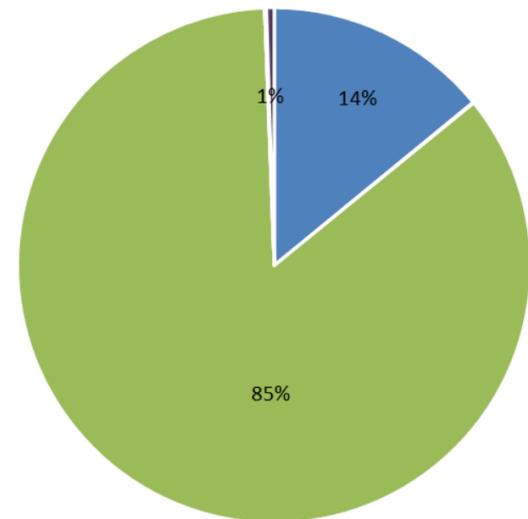


■ remboursement d'emprunts (capital)
■ Dépenses d'équipement - études (20)
■ Depenses d'équipement Txv (21+23)

Les recettes



■ Excédent reporté (R002)
■ Participations



■ Affectation (1068)
■ subventions d'investissement
■ Opérations d'ordre

- **Les participations des membres 1 699 654 €**
 - **Les subventions de fonctionnement 464 003 €**
 - **Les subventions d'investissement 1 814 264 €**

Membres	Participation 2024
CA de la Provence Verte	60 694,89 €
CA Sud Sainte Baume	46 124,48 €
CC Cœur du var	178 777,14 €
CC Vallée du Gapeau	405 126,21 €
CC Méditerranée Porte des Maures	392 463,48 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	616 468,00 €
Total	1 699 654,20 €

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Réunion du 29 novembre 2024



Atelier du SAGE (restauration et continuité) – Jeudi 20 juin 2024



LE BUREAU DE LA CLE

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 30 janvier 2024 et le 7 novembre 2024

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Le S.A.G.E. approuvé le 31 juillet 2021, est en phase de mise en œuvre.

La CLE a été consulté pour les dossiers de demande d'autorisation suivants:

- DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE Remise en exploitation du captage de la source de Font Pétugue pour l'alimentation en eau potable de la commune de Méounes-lès-Montrieux
- DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE Projet de réduction de risque inondation du quartier de l'Oratoire et de la zone d'expansion de crue du Plan du Pont sur la commune d'Hyères
- DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE relative à l'Organisme Unique de Gestion Collective du Gapeau (suspendu)



SUIVI DES PROJETS LOCAUX ET PARTENARIATS



- Préparation du SDAGE Rhône Méditerranée 2028-2033
- Etat des lieux du SDAGE – Mardi 9 janvier 2024 et jeudi 4 avril 2024
- 8^{ème} journée des eaux souterraines
- Commission géographique – Vendredi 12 avril 2024
- Plan de Bassin d'Adaptation au changement climatique – Lundi 6 mai 2024
- Journée des animateurs de SAGE – Mardi 25 juin 2024
- Demain nos rivières – Lundi 16 décembre 2024
- Compatibilité du SAGE avec le SDAGE – RT le Lundi 15 juillet 2024



- Groupe de travail « Réduction de la vulnérabilité » - Lundi 18 mars 2024
- Avis sur les PPRi en cours
- Travail sur les PAC inondation
- 2 décembre – Préfecture – Commission départementale d'optimisation des PAPI
- Atelier sur la réglementation des canaux le 24 avril 2024
- Comité ressource en eau – Jeudi 18 juillet 2024
- ACD Le jeudi 28 novembre 2024



- Région sud / AUDAT: eau visible/eau invisible – vendredi 26 janvier 2024
- Région sud : « Continuités écologiques – Jeudi 18 avril 2024



- Var eau 2050 – COPIL élargi – Jeudi 21 mars 2024
- Assises et conférence départementale – Mardi 7 mai 2024
- Rencontres territoriales juin 2024
- Cotech – Mardi 18 juin 2024

- Etude canaux CA83

SUIVI DES PROJETS LOCAUX ET PARTENARIATS



- PNR Sainte Baume : colloque spéléo eau souterraine – Le jeudi 25 janvier 2024
- Fête du PNR Sainte Baume à Belgentier – Le 16 juin 2024
- COPIL Natura 2000 – Lundi 24 juin 2024
- COTECH Equipement des eaux souterraines - Le jeudi 19 septembre 2024
- Commission Patrimoine Naturel – Mardi 10 décembre 2024



- PNR Maures Esterel – Mardi 14 octobre 2024 et jeudi 14 novembre 2024 (témoignages Commission des PNR)



- CBIO – Cellule d’animation le Mardi 28 mai 2024 et le vendredi 30 août 2024
- CTF Jeudi 13 juin 2024
- Comité de Baie – Jeudi 11 juillet 2024



- 13 juin 2024 – MTPM- COTECH du PAPI des petits Côtiers Toulonnais
- TPM – réunion aménagement et urbanisme – vendredi 8 novembre 2024
- 7 juillet 2024 : MTPM – COPIL Natura 2000 Mont Toulonnais



- Réunion AUDAT / Begeat : le mardi 23 janvier 2024
- AUDAT : Comité partenarial le mardi 23 janvier 2024
- **EAU & URBANISME** mise à jour du Lizmap et rédaction d’une note d’enjeux



- SCOT CCCV ateliers Jeudi 18 janvier 2024 et Mercredi 15 mai 2024
- Etude ressource en eau Jeudi 19 septembre 2024
- Atelier PAT



- Syndicat Mixte du Massif des Maures : Vendredi 19 janvier 2024
- TACCT – Atelier du Mardi 14 mai 2024 et 29 août 2024 et 11 septembre 2024

SUIVI DES PROJETS LOCAUX ET PARTENARIATS



- Trame turquoise – COTECH du mardi 23 avril 2024



- OIEAU formation Protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions agricoles (du lundi 16 septembre au vendredi 20 septembre 2024)



- ANEB – Commissions des CLE – Luni 1^{er} juillet 2024



- Echanges SPC – Vendredi 17 mai 2024



- CEREMA Adaptation au changement climatique mobiliser autour d'un futur positif



- Formation théorique LIFE eau et climat Explore 2 – Vendredi 24 mai 2024



- Webinaires ARBE – quelle connaissance faune et flore disposons nous en région – Mardi 26 mars 2024



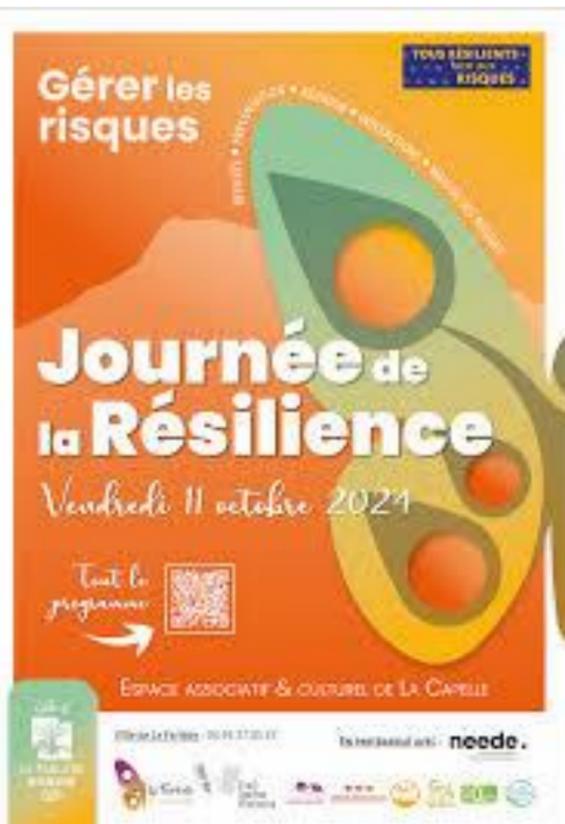
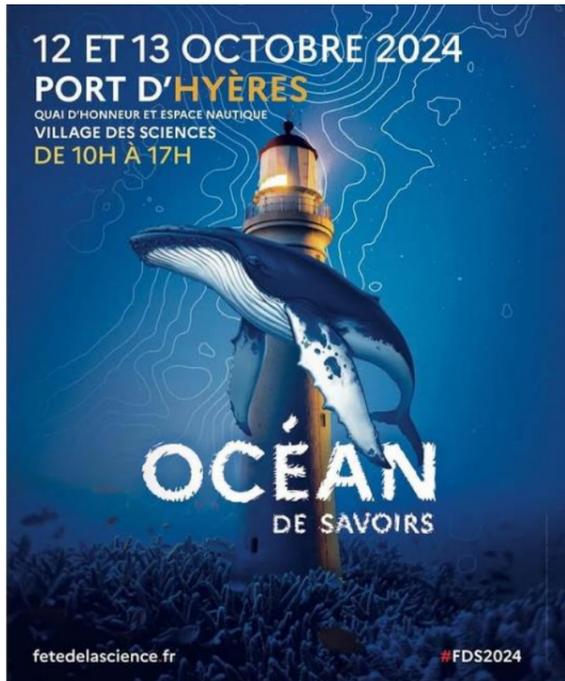
- RRGMA « Dialogue Territorial et restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques »



- Café Gest'eau: Comment évaluer la quantité d'eau prélevée dans les forages agricoles?



PARTICIPATION AUX EVENEMENTS LOCAUX



- Journée de la résilience à La Farlède
- Salon Horizon climatique
- Fête de la Nature à Collobrières
- Varnat fête de la science
- Journée de sensibilisation à l'environnement de Pierrefeu-du-Var
- Journée Développement Durable pour Communauté de communes Cœur du Var
- Journée Développement Durable à Cuers
- Assemblée générale de l'AAPPMA Truite du Gapeau
- 13 avril 2024 - Solliès-Pont - Stand et présentation – opération nettoyage des bords du Gapeau à Solliès-Pont à l'initiative de la Région Sud « Nettoyons le Sud »



LE CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ILES D'OR – PHASE 1 (2023 / 2024)

Les actions portées par le Syndicat Mixte et inscrites dans le Contrat sont nombreuses. Le Contrat permet de bonifier les subventions perçues pour un montant de 948 000 € d'aides pour 1 910 000 € de dépenses. La phase 2 du contrat est en cours de préparation.

Enjeu A Réduire les pollutions pour améliorer la qualité des eaux

- ❑ Animation du groupe de travail inter-SPANC: définition des secteurs à enjeux et priorisation des interventions (*moyens humains SMBVG*)
- ❑ Suivi de la qualité des eaux superficielles du Gapeau et de ses affluents (*50 000 € - aide 15 000 €*)

Enjeu B Préserver et garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau

- ❑ Etude et équipements des sources sur les zones de sauvegarde des masses d'eau souterraines pour connaître leur potentialités d'approvisionnement en eau potable (300 000 €)

Enjeu C Gérer durablement les milieux aquatiques continentaux, en lien avec la prévention des risques

- ❑ Mise en œuvre du programme d'entretien de la ripisylve du Gapeau et ses affluents (800 000 € - aide 240 000 €)
- ❑ Restauration morphologique et capacitaire du ruisseau Saint Lazare à Cuers

- ❑ Etude et travaux de restauration morphologique de plusieurs affluents du Gapeau (Latay, Meige Pan, Réal Martin, Réal Collorbier, Merlançon, La Font de l'île) – (200 000 € - aide 100 000 €)
- ❑ Etude de faisabilité pour la restauration morphologique du vallon des Borrels (70 000 € - aide 56 000 €)
- ❑ Projet de restauration hydromorphologique du Gapeau en amont du Plan du Pont à Hyères
- ❑ Travaux pour favoriser la continuité écologique sur le seuil de la Clapière (300 000 € - aide 240 000 €)
- ❑ Travaux d'aménagement au niveau de 4 seuils sur le Meige Pan (150 000 € - aide 105 000 €)
- ❑ Travaux d'aménagement au niveau de 4 seuils sur le Réal Martin (Etang de Sauvebonne, Martins, Trulet et La Marseillaise)
- ❑ Campagnes de ramassage des macro-déchets sur les cours d'eau (40 000 € - aide 12 000 €)

Enjeu E Renforcer la prise en compte des enjeux Eau dans les documents d'urbanisme

- ❑ Accompagnement des collectivités pour la transcription des dispositions du SAGE du bassin versant du Gapeau dans les documents d'urbanisme (20 000 € - aide 0€)

Enjeu F Animer le contrat, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la demande

- ❑ Développement d'outils pratiques pour donner du sens et favoriser une meilleure articulation avec les démarches du territoire (*moyens humains SMBVG*)
- ❑ Favoriser les échanges entre les structures porteuses de toutes les démarches (*moyens humains SMBVG*)
- ❑ Maintien des postes dédiés à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Gapeau (300 000 € - aide 180 000 €)

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

240 km de cours d'eau sont entretenus par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau dans un objectif de bon état des masses d'eau.

Des arrêtés de Déclarations d'Intérêt Général du Préfet de département permettent au Syndicat Mixte d'intervenir en toute légitimité sur les cours d'eau en propriété privée.

Les propriétaires riverains conservent leurs droits et obligations. L'entretien régulier est complémentaire de celui réalisé par le Syndicat Mixte.

Ces Déclarations d'Intérêt Général permettent aux associations de pêche locales de bénéficier des baux de pêche sur les cours d'eau concernés.

Coût de l'entretien des cours d'eau en 2024 : 389 806 €

- Les travaux d'entretien pour 337 030 €
 - 23 140 € pour le traitement des plantes invasives
 - Et 20 000 € pour le ramassage des déchets par la Brigade Nature

Coût de l'entretien global des cours d'eau incluant le suivi de chantier, le traitement des plantes invasives et le ramassage des déchets par la Brigade Nature	
Signes	8 215,59 €
Méounes-les-Montrieux	3 778,15 €
Belgentier	14 006,77 €
Solliès-Toucas	23 685,97 €
Solliès-Pont	22 247,37 €
Solliès-Ville	10 351,89 €
La Farlède	7 847,91 €
La Crau	62 545,83 €
Hyères	88 107,59 €
Pierrefeu-du-Var	43 649,83 €
Cuers	29 675,88 €
Puget-Ville	5 695,87 €
Carnoules	14 995,96 €
Pignans	13 601,61 €
Collobrières	41 399,54 €
Total	389 805,70 €

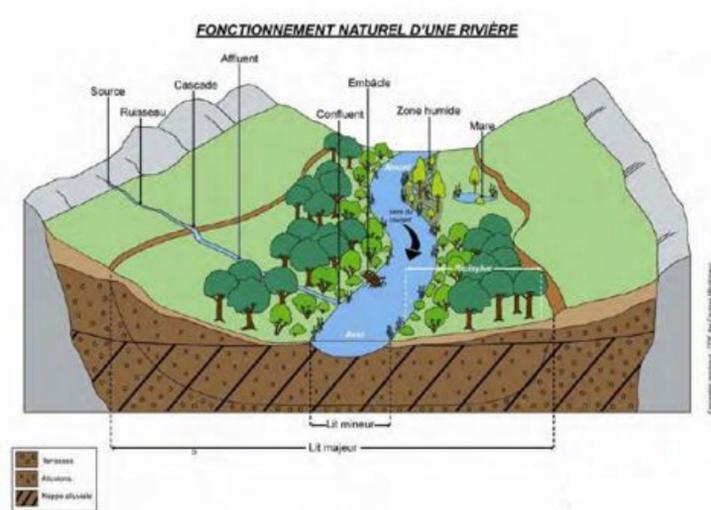
LA RESTAURATION DE LA RIPISYLVE DU RÉAL COLLOBRIER SUR LES COMMUNES DE COLLOBRIÈRES ET PIERREFEU-DU-VAR



Le projet porté par la SMBVG consiste à replanter des essences locales d'arbres afin de restaurer une ripisylve fonctionnelle sur 12 km le long du Réal Collobrier

8 000 arbres et arbustes seront plantés entre 2024 et 2026

Le mot Ripa signifie rive et Silva la forêt. La ripisylve correspond aux formations boisées en bordure de cours d'eau. Elle assure un rôle de stabilisation des berges et limite ainsi le développement des érosions latérales. Elle permet également par le biais des systèmes racinaires des arbres présents de filtrer les engrais et intrant et préserver la qualité des eaux superficielles. Cette ripisylve joue le rôle de réservoir biologique, elle permet la vie de nombreuses espèces végétales et animales comme notamment des oiseaux, des mammifères, ou encore les couleuvres, les tortues d'Hermann et les Cistude d'Europe



COUT DE LA RESTAURATION DE LA RIPISYLVE SUR LE REAL COLLOBRIER

AU TOTAL : **207 774 € H.T**

Partenaires techniques et financiers



Le SMBVG à hauteur de **61 %**



L'Agence de l'eau AERMC à hauteur de **22 %**



La Région Sud PACA à hauteur de **17 %**

SUIVI DE LA QUALITE DES COURS D'EAU

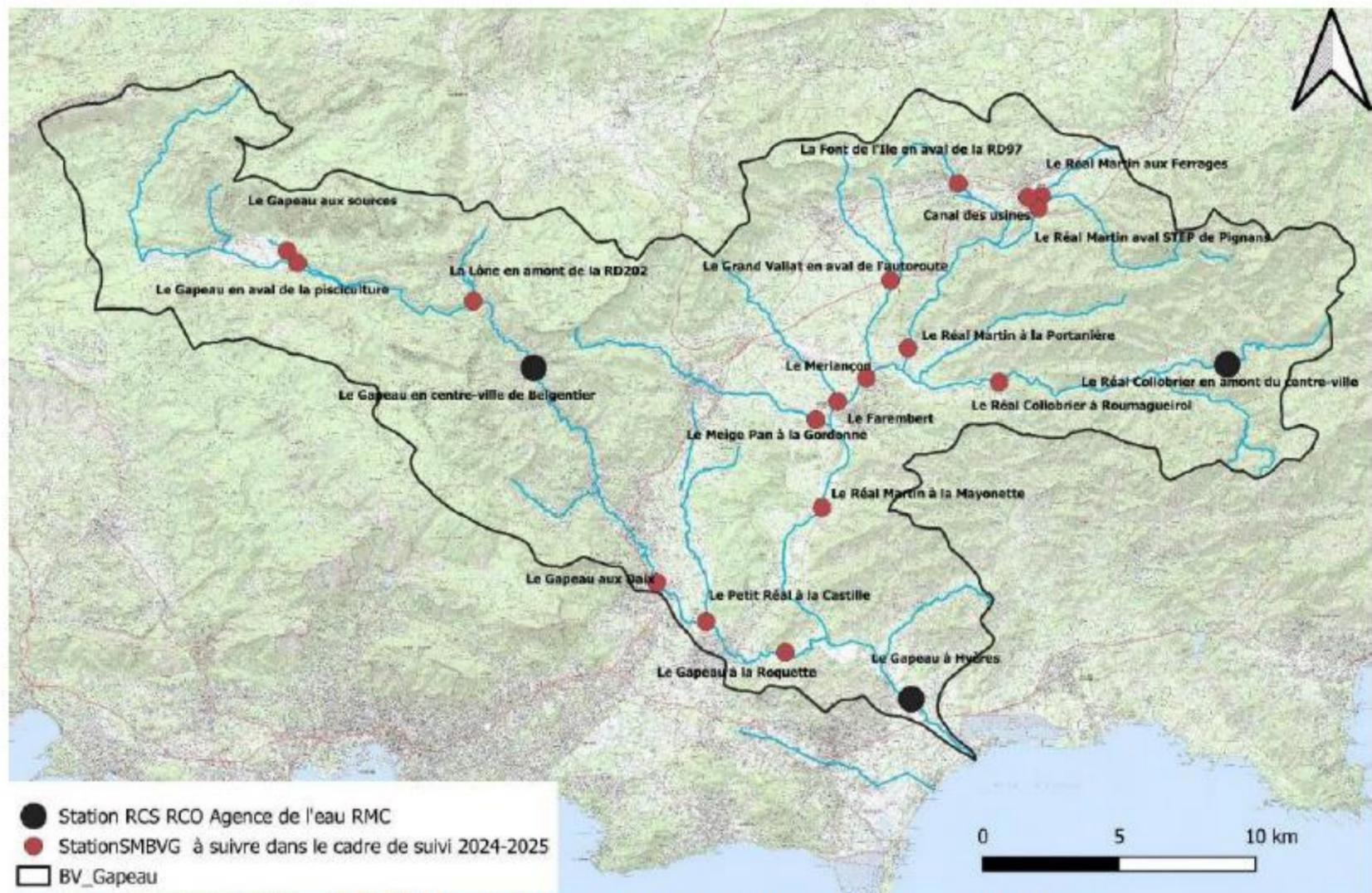


Figure 3 : Localisation des points de prélèvements (source SMBVG)

Les résultats des analyses issus de ce réseau auront pour objectifs :

- D'avoir une image plus fine de la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin versant du Gapeau
- D'identifier et qualifier les pressions et leurs origines, afin de pouvoir mettre en place des actions correctives.

Ce suivi entre dans la disposition D2-11 du SAGE : « poursuivre en le complétant le suivi de la qualité des eaux ».

Les suivis réalisés en 2017, 2018, 2020 et 2022 confirment l'état des lieux du SAGE et a permis d'identifier certaines pressions et leurs origines :

- assainissement non collectif : impact fort sur le bas Gapeau, plaine du Meige Pan et du Réal Martin,
- ruissellement : présence d'HAP marqueur d'un lessivage des sols sur le Gapeau,
- activités agricoles : apports en nutriments et pesticides avec une combinaison amendements/lessivage.

En 2024, 17 stations ont été suivies par le SMBVG et les paramètres évalués sont les suivants :

- Les paramètres physico-chimiques classiques au titre de la DCE, la bactériologie, les polluants spécifiques de l'état écologique, les pesticides et les HAP sur certaines stations.
- Les paramètres biologiques (IBG-DCE, I2M2, IBD).

Réunion du COPIL QUALITE à prévoir en 2025 pour présenter les résultats des analyses réalisées en 2024.

ACCOMPAGNEMENT À LA LUTTE CONTRE LES INFRACTIONS EN BORD DE COURS D'EAU



Atelier du 10 décembre 2024 à Pierrefeu-du-Var

Participants : Élus, maires, mairies, services de police, associations environnementales

Objectifs de l'atelier:

- Mutualiser les connaissances sur les mauvaises pratiques et infractions environnementales.
- Identifier les contextes et responsabilités associées.
- Proposer des solutions concrètes pour une meilleure gestion environnementale.

Mauvaises pratiques abordées: Rejet, Coupe de ripisylve , Merlons-Remblais, défrichement, Déchets sauvages, Clôtures, Effluents agricoles, Ouvrages

Perspectives:

- Élaboration d'un plan d'actions.
- Coordination renforcée avec les collectivités et services compétents.
- Organisation d'un nouvel atelier pour évaluer les actions mises en place.

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Liste des classes accompagnées par la MRE

CARNOULES - Ecole Marie Claude Vaillant Couturier	ALLEDRA Delphine	CE2/CM1
CARNOULES - Ecole Marie Claude Vaillant Couturier	AUDA Pascal	CM2
PIGNANS – École Marcel Pagnol	LANTERRI Nathalie	CM1
PIERREFEU – École Anatole France	FAUQUET Estève	CM2
CUERS – Ecole Jean Jaurès	LAMBERT Karine	CM2
CUERS – Ecole Jean Jaurès	BRUNO Christelle	CM2
HYERES - Lycée Agricampus	VIDAL Marc	2 ^{nde} GT
HYERES – Collège Marcel Rivière	HELEL Lobna	5ème
HYERES – Collège Marcel Rivière	HELEL Lobna	5ème

9 classes sensibilisées en 2024

Journée de restitution du 6 juin 2024 à Solliès-Pont au parc du Château



ANIMER LE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

Au cours de l'année 2024, un agent contractuel a été en charge du suivi de la mise en œuvre du PTGE du Gapeau. Ses missions se sont orientées à l'animation du plan d'actions. Parmi les 27 actions que comptent le PTGE, 20 d'entre-elles sont engagées, une est à ce jour finalisée et 3 sont en train d'être initiées. Le bilan du PGRE est annexé au document.

L'important travail d'accompagnement des gestionnaires de canaux a été poursuivi en 2024. En partenariat avec les Services de l'Etat, un appui administratif et technique a été proposé afin d'aboutir à la régularisation d'une dizaine d'ouvrages. D'autre part, les études sur les eaux souterraines ont été amorcées. La communication autour des aspects quantitatifs de la ressource en eau a été faite à l'occasion de réunion publique, assemblée générale d'association, atelier de travail, etc... Enfin, le suivi quantitatif des masses d'eau s'est poursuivi et a été relayé dans les instances.

Le coût de l'opération s'élève à 150 000€ H.T. Les dépenses pour l'année **2024** s'élèvent à hauteur d'environ 44 000€ T.T.C. Cette action est subventionnée de la manière suivante :

Organisme	Sujet	Taux	Montant de l'aide	Régime T.V.A
Agence de l'Eau RMC	Poste	70%	105 000 €	H.T

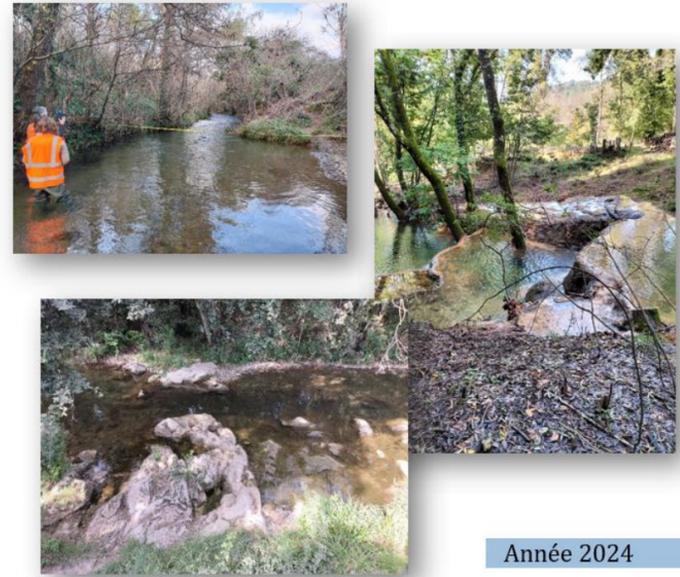


*Stand SMBVG pour la Fête du PNR S-B
(SMBV, 2024)*



Prospection spéléologique des cavités souterraines
(Crédit photo : SPELE H2O, 2024 – T.LAMARQUE)

BILAN HYDROLOGIQUE ANNUEL du bassin versant du Gapeau



Année 2024

1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

www.smbvg.fr

SMBVG - En Mairie - Place Urbain Sénéès 83390 PIERREFEU-DU-VAR - Tél : 04.98.16.36.00

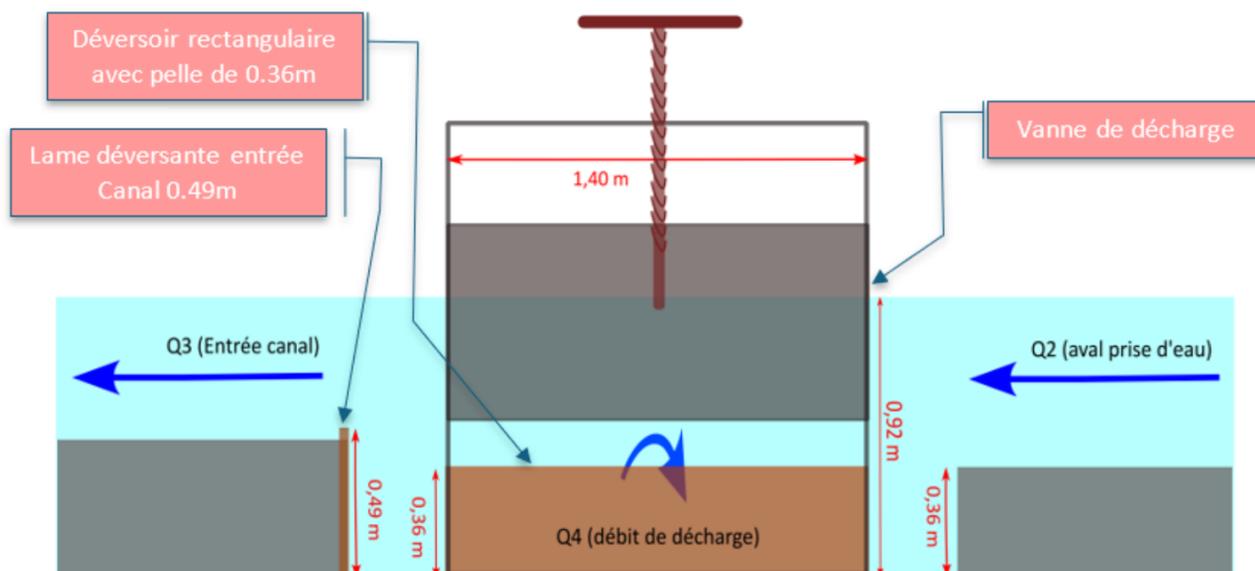
www.smbvg.fr

Bilan hydrologique de l'année 2024

(Production : SMBVG, 2025)

Calibration des ouvrages de prise d'eau d'un canal d'irrigation

(Production : CEREG, 2024)



Les étapes à venir :

L'animateur PGRE sera en charge de poursuivre la mise en œuvre du programme tout au long de l'année 2025. L'étude sur la nappe alluviale du Gapeau ainsi que la mise en place du réseau de suivi des eaux souterraines devront voir le jour au cours de l'année. Cette stratégie opérationnelle sera d'ailleurs concertée au cours d'un Comité de Pilotage, en mai 2025.

ACCOMPAGNEMENT DES GESTIONNAIRES DE CANAUX

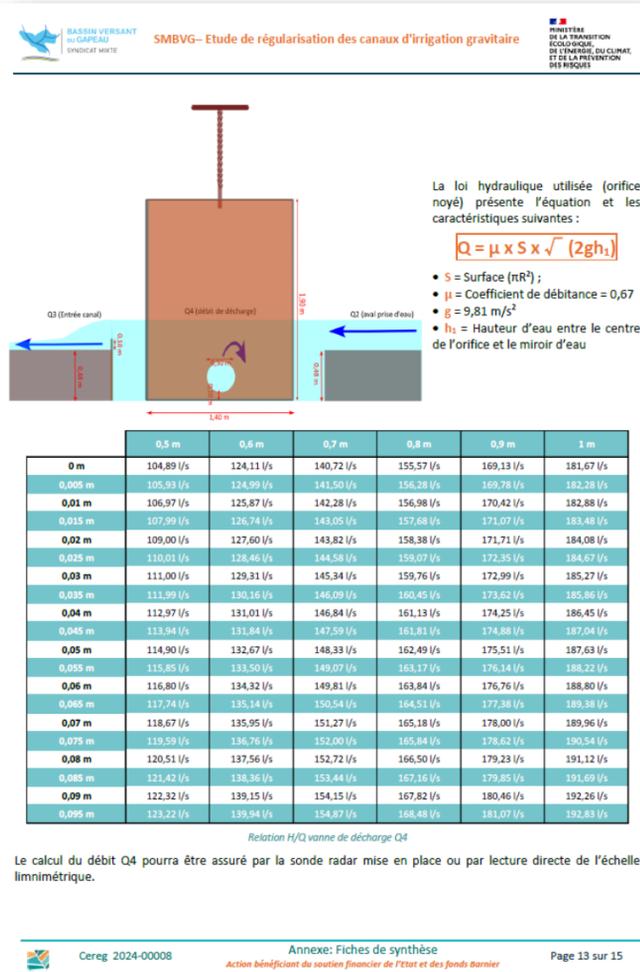
Les Services de l'Etat ont identifié différentes lacunes dans la régularisation administrative et technique des structures gestionnaires de canaux. Le 31 juillet 2023, une réunion avait été organisée conjointement avec le SMBVG afin de présenter aux gestionnaires de canaux les démarches de régularisation à entreprendre. Des réunions individuelles et des visites d'ouvrages ont été planifiées par la suite pour appuyer les gestionnaires à réaliser leur démarche. Au vu des problématiques rencontrées par les gestionnaires, le SMBVG s'est positionné en tant que structure d'appui.

Le 24 avril 2024, le SMBVG et les Services de l'Etat ont organisé nouvelle réunion pour rappeler aux gestionnaires d'engager leur procédure de régularisation. Au 31 décembre 2024, sur les 26 canaux que compte le territoire du Gapeau, 21 canaux étaient en contact avec les Services de l'Etat et 12 d'entre-eux avaient engagé une procédure de régularisation. Ainsi, ces démarches ont pu aboutir à la rédaction de 3 Arrêtés Préfectoraux de débit réservé par les Services de l'Etat. 4 Arrêtés complémentaires étaient en cours de concertation avec les gestionnaires.

Au niveau de la régularisation technique, un marché de services a été contracté avec le bureau d'études CEREG en février 2024. Cette mission vise à mener un diagnostic des prises d'eau de canaux d'irrigation afin d'identifier les équipements réglementaires manquants. Etant donné la finalisation de leur démarche de régularisation, 10 ASP ont pu bénéficier de ce diagnostic, pris en charge financièrement par le SMBVG. Un rapport de synthèse leur a été transmis. Il reste désormais à passer dans la phase d'achat et d'installation des équipements, pour laquelle le SMBVG accompagnera aussi les structures gestionnaires.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 162 058 € T.T.C (47 058 € d'étude et 115 000 € de fournitures). Aucune dépense n'a été engagée durant l'année **2024**. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme	Sujet	Taux	Montant de l'aide	Régime T.V.A
Agence de l'Eau RMC	Fournitures (Equipements Messieurs)	70%	25 000 €	T.T.C
	Fournitures (Echelles limnimétriques)	70%	3 500 €	T.T.C
	Fournitures (Equipements ASP)	70%	59 500 €	T.T.C
Etat (FPRNM)	Etudes	50 %	23 529 €	T.T.C



Calibration d'une vanne de canal (Production : CEREG, 2024)



Mesures hydrauliques
(Crédit photo : CEREG, 2024)

Les étapes à venir :

Sur la base des diagnostics réalisés, le SMBVG va lancer un marché relatif à l'achat des équipements hydrauliques. Pour cela, il sollicitera des aides financières auprès des partenaires. Enfin, une fois l'installation effectuée, le bureau d'études CEREG effectuera le tarage des dispositifs.

PROJET DE R&D DES MASSES D'EAU KARSTIQUES

Une convention de Recherche et Développement a été signée avec le Bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM), ce 12 février 2024. Ce partenariat vise à mener un projet scientifique pour déterminer le fonctionnement hydrogéologique des deux masses d'eau karstiques de la tête de bassin et identifier les interactions avec les autres masses d'eau souterraines et de surface. In fine, l'étude se voudra de quantifier les ressources contenues dans les deux masses d'eau ainsi que de déterminer les transits d'eau souterrains. Avec ces données, une stratégie de préservation et/ou sollicitation des ressources pourra être réfléchi.

Un Comité de Pilotage a marqué le lancement du projet le 15 février 2024. Dans le courant de l'année, le BRGM s'est ensuite attaché à compiler et analyser les données existantes au niveau local ainsi qu'à mener des reconnaissances hydrogéologiques de terrain.

Au total, 650 points d'eau ont été identifiés. 149 forages et 87 sources ont retenu, du fait de leur intérêt pour l'étude. Parmi eux, 49 forages et 60 sources ont pu être visités par le BRGM lors des reconnaissances de terrain. En cas de faisabilité, des mesures préalables ont été effectuées sur ces points pour émettre des premières interprétations.

Le 13 décembre, le Comité Technique s'est réuni pour discuter des points à inclure dans le réseau de suivi de ces deux prochaines années. Cette sélection s'est faite autour de critères de priorisation basés sur les perturbations liées aux sites, la faisabilité d'instrumentation, l'intérêt scientifique, etc... Une trentaine de points ont été pré-sélectionnés en attendant une validation prochaine par le Comité de Pilotage.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 680 000€ T.T.C (580 000€ d'étude et 100 000€ d'équipements). En **2024**, un premier versement de 89 856€ T.T.C a été transmis. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme	Sujet	Taux	Montant de l'aide	Régime T.V.A
BRGM	Etude	20%	100 000 €	H.T
Agence de l'Eau	Etude	50%	240 000 €	T.T.C
	Equipements	50%	50 000 €	T.T.C
Région Sud	Etude	10%	48 000 €	T.T.C
	Equipements	30%	30 000 €	T.T.C
SMBVG	Etudes	20%	96 000 €	T.T.C
	Equipements	20%	20 000 €	T.T.C



*Prospection des sites hydrogéologiques
(Crédit photo : BRGM, 2024)*

Les étapes à venir :

En cours de l'année 2025, le SMBVG et le BRGM s'attacheront à mettre en place le réseau de suivi via les conventionnements avec les propriétaires et l'achat des fournitures. Le BRGM poursuivra aussi ses relevés de terrain afin d'identifier la géologie locale et son agencement.

ETUDE SUR LA MASSE D'EAU DE LA NAPPE ALLUVIALE

Du fait de sa bonne productivité, la nappe alluviale du Gapeau est une ressource fortement sollicitée. Les EVP ont démontré que 68% de l'eau prélevée sur le bassin versant pour l'AEP (soit 4,42 Mm³) provient de la nappe alluviale du Gapeau. D'autant plus, parmi la vingtaine d'ouvrages de prélèvement AEP présents sur le territoire, cette eau est prélevée seulement sur 3 captages (Golf Hôtel, Père Éternel et Sénès).

En 2010, la nappe alluviale du Gapeau a été placée en Zone de Répartition des Eaux étant donné un déficit quantitatif chronique de sa ressource. A la même époque, elle a été classée en ressource stratégique pour l'AEP dans le SDAGE. Une étude a été portée par l'Agence de l'Eau pour définir les volumes maximums prélevables. Néanmoins, en 2014, le dispositif de réalimentation artificielle de la nappe « Aquarenova » a été mis en place pour optimiser la gestion de la nappe.

Au niveau de sa vulnérabilité qualitative, la nappe du Gapeau a été classée en Zone Vulnérable aux Nitrates en 2017. Les captages de Hyères (Golf Hôtel et Père Éternel) sont identifiés en captages prioritaires. Leur aire d'alimentation a été étendue à l'ensemble du bassin du Gapeau. La Métropole TPM est donc en charge de mettre en place un plan d'actions pour préserver la qualité de la ressource sur l'ensemble du territoire.

Afin de préserver l'équilibre quantitatif et qualitatif de la nappe alluviale du Gapeau, plusieurs actions et mesures ont été définies dans le SAGE et le PGRE Gapeau. Bien que différentes études aient été menées à l'échelle locale, les vulnérabilités de cette nappe ne sont donc pas vraiment caractérisées à l'heure actuelle. Il est donc nécessaire de mener une étude globale pour pouvoir apporter de nouvelles connaissances et comprendre le fonctionnement actuel, et pourquoi pas futur, de la nappe. In fine, des mesures adéquates pour une gestion (quantitative et qualitative) durable et équilibrée de la nappe pourront être proposées.

La présente étude vise donc à apporter les éléments de connaissance à cet effet. Elle s'attachera à connaître la capacité de stockage de la nappe, à caractériser les processus de recharge naturelle (pluie et lien nappe-rivière) et artificielle (Aquarenova et ouvrages d'irrigation), à définir l'influence des prélèvements en eau, ainsi qu'à quantifier les vulnérabilités face à la remontée du biseau salé. Une option permettant d'anticiper les effets du changement climatique sur la nappe pourra éventuellement être menée.

In fine, les résultats d'étude se voudront de pouvoir définir le volume maximum disponible, de valider le débit minimum biologique du Gapeau aval (et donc acter le débit objectif d'étiage), déterminer les seuils de gestion sécheresse et modalités d'exploitation de la nappe dans ces périodes puis de définir les stratégies de gestion à moyen terme.

En juin 2024, une réunion de cadrage (financeurs / Service de l'Etat) s'est tenue pour cadrer les opérations techniques attendues. Un Comité de Pilotage s'est ensuite déroulé en octobre 2019 pour finaliser les missions.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 100 000€ T.T.C (50 000€ d'étude et 50 000€ d'équipements). En **2024**, aucune dépense n'a été engagée. Le plan de financement prévisionnel estimatif est le suivant :

Organisme	Sujet	Taux	Montant de l'aide	Régime T.V.A
Agence de l'Eau	Etude	50%	25 000 €	T.T.C
	Equipements	50%	25 000 €	T.T.C
Région Sud	Etude	30%	15 000 €	T.T.C
	Equipements	30%	15 000 €	T.T.C
SMBVG	Etudes	20%	10 000 €	T.T.C
	Equipements	20%	10 000 €	T.T.C

Les étapes à venir :

En cours de l'année 2025, le SMBVG publiera le marché relatif à la prestation d'étude. Le prestataire retenu sera donc en charge de commencer les missions.

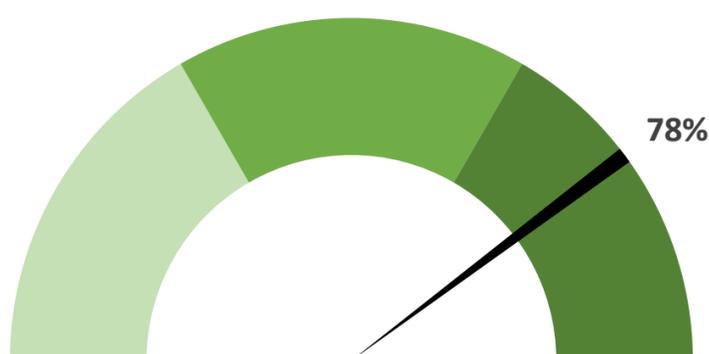
LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Le P.A.P.I (2020-2026) comprend 51 actions pour un montant de 22,5 millions d'euros aidées à 55% (12,1M€). La part dédiée aux travaux représente 75% du P.A.P.I.

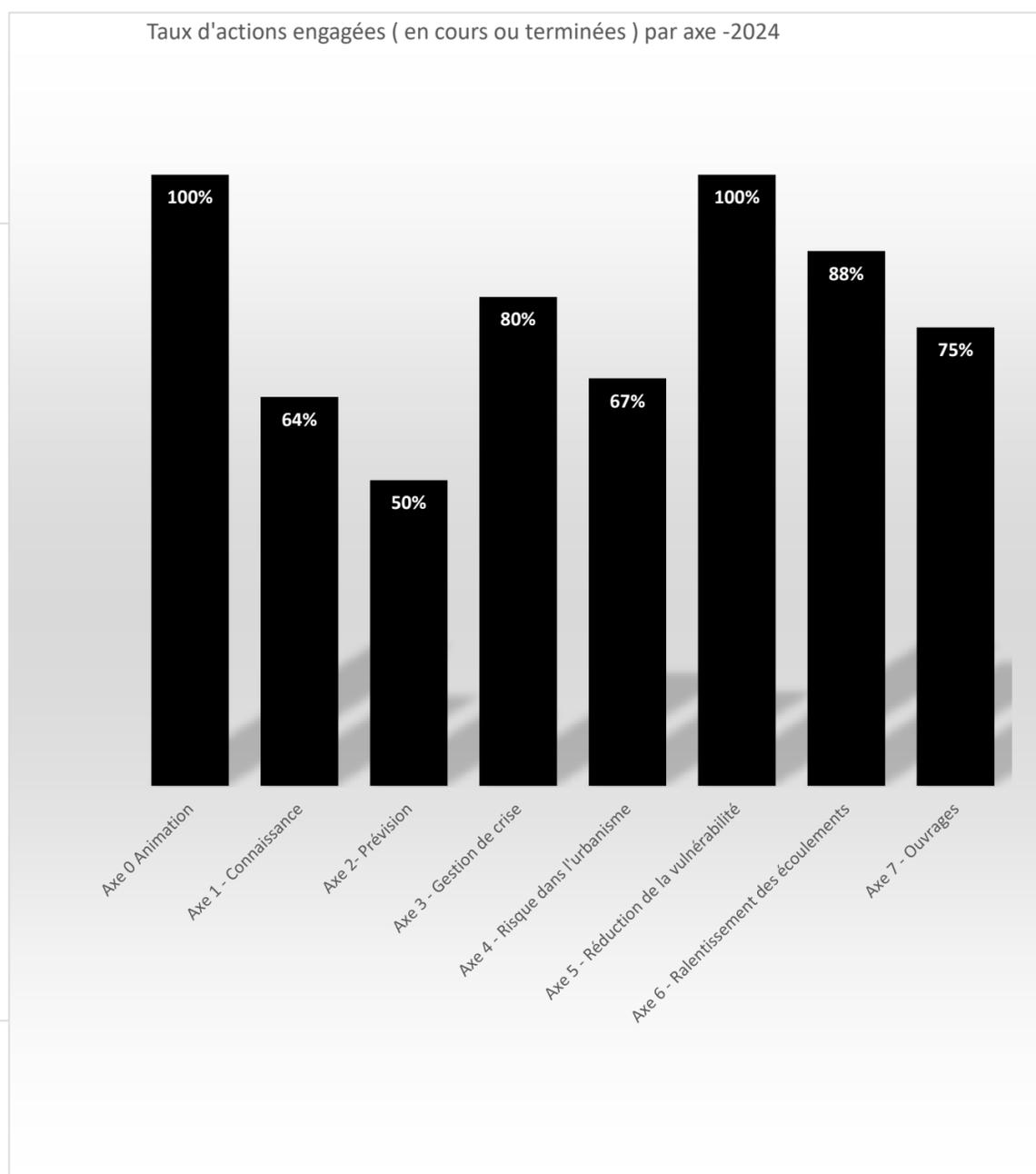
Au 31/12/2024: 78% du PAPI est engagé avec 38 actions sur 49 (en cours ou terminées représentant un montant engagé de 18,7 M€ (83%). Deux actions sont annulées.

63% des aides prévues ont été attribuées (7,6 M€) et 16% des aides versées (2 M€).

Taux d'actions engagées



Taux d'actions engagées (en cours ou terminées) par axe -2024



Bilan d'avancement du PAPI-Gapeau au 31/12/2024

N°	Intitulé de l'action	Planification	Engagement	Taux d'avancement l'action (%)
FA0-1	Animer le PAPI Gapeau et superviser la mise en œuvre des actions	2020-2028	● Action en cours	70
Avancement AXE 0 - PILOTAGE, COORDINATION, SUIVI DES ACTIONS			1 action /1	
FA1-1	Poursuivre la pose de repères de crue et de ruissellement	2023-2028	● Action en cours	50
FA1-2	Etude de connaissance sur le ruissellement urbain dans les communes "amont"	-	● Action non engagée	
FA1-3	Sensibilisation scolaire au fonctionnement des milieux aquatiques et au risque inondation	2020-2028	● Action en cours	50
FA1-4	Sensibilisation du grand public et développement de la culture du risque inondation	2024-2028	● Action en cours	
FA1-5	Systématiser les retours d'expérience suite à des crues/inondations majeures	2020-2028	● Action en cours	70
FA1-6	Mettre à jour les DICRIM et les communiquer à la population	2025-2028	● Action non engagée	
FA1-7	Formation d'agents communaux au relevé post-crue de désordres et laisses de crue	2026	● Action non engagée	
FA1-8	Etudier l'amélioration du ressuyage de la plaine aval du Gapeau	2021-2022	● Action terminée	100
FA1-9	Etude globale de réduction du risque d'inondation du Latay	2020-2021	● Action terminée	100
FA1-10	Etude sur le suivi bathymétrique du Gapeau aval	2028	● Action non engagée	
FA1-11	Etude hydraulique du secteur de la Gravière à Pierrefeu-du-Var	2020-2021	● Action terminée	100
Avancement AXE 1 - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE			7 actions/11	
FA2-1	Déplacement éventuel de la station hydrométrique de Ste-Eulalie	-	● Action abandonnée	
FA2-2	Assurer la pérennité du fonctionnement des stations hydrométriques du SMBVG	2020-2024	● Action terminée	100
FA2-3	Mutualiser les données pour permettre l'amélioration de la prévision des crues	2024-2028	● Action non engagée	
Avancement AXE 2 - SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS			1 action/2	
FA3-1	Elaborer des exercices communaux et intercommunaux de simulation de crise inondation	2022-2028	● Action en cours	35
FA3-2	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la prise de décision	2020-2028	● Action en cours	70
FA3-3	Accompagner les communes dans la révision des PCS et renforcer la coopération intercommunale	2020-2028	● Action en cours	70
FA3-4	Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'un outil d'appel en masse	2022-2026	● Action en cours	25
FA3-5	Former les agents communaux aux situations de crise et post-crise inondation	2027	● Action non engagée	
Avancement AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE			4 actions /5	
FA4-1	Diffuser le Porter à connaissance sur le risque inondation dans les communes amont	2024-2025	● Action en cours	50
FA4-2	Poursuivre la lutte contre les remblais non réglementaires en zone inondable	2020-2028	● Action en cours	30
FA4-3	Animer des ateliers avec les urbanistes et porteurs de SCOT pour intégration du risque inondation	2020-2028	● Action en cours	70
FA4-4	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière	2020-2026	● Action en cours	17
FA4-5	Accompagnement à la (re)conquête agricole des ZEC	2026	● Action non engagée	0
FA4-6	Etude juridique sur la gestion des bateaux à l'embouchure du Gapeau en période de crue	2028	● Action non engagée	0
Avancement AXE 4 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME			4 actions /6	
FA5-1	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation	2020-2028	● Action en cours	50
FA5-2	Réduire la vulnérabilité des campings et établissements publics et améliorer la mise en sécurité	2023-2028	● Action en cours	25
FA5-3	Démarche de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité auprès des entreprises	2022-2028	● Action en cours	70
FA5-4	Stratégie de réduction de la vulnérabilité des acteurs agricoles et mise en œuvre de diagnostics	2022-2028	● Action en cours	70
Avancement AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES			4 actions / 4	
FA6-1	Améliorer la gestion des canaux d'irrigation en période de crue	2022-2026	● Action en cours	50
FA6-2	Démarche exploratoire sur l'aménagement/restauration de restanques et fascines	2022-2028	● Action en cours	25
FA6-3	Démarche exploratoire et sensibilisation sur l'aménagement des parcelles agricoles	2023-2028	● Action en cours	20
FA6-4	Programmes d'entretien des cours d'eau et de la ripisylve	2020-2028	● Action en cours	50
FA6-5	Opérations globales de remobilisation et d'optimisation du fonctionnement des ZEC	2022-2028	● Action en cours	10
FA6-6	Interventions sur les seuils prioritaires du bassin versant du Gapeau (7) - 4 seuils du Réal Martin - Seuil de la Grassette - Seuil de la Clapière - Seuil Jean Natte	2020-2028 2020-2025 2026-2028 2024-2025 2027-2028	● Action en cours	34
FA6-7	Redimensionnement d'ouvrages hydrauliques sur le vallon des Routes	2022-2026	● Action en cours	40
FA6-8	Programme d'aménagement du ruisseau Ste-Christine	2021-2028	● Action en cours	35
FA6-9	Opération globale de restauration de la Font de l'Ile	2021-2027	● Action en cours	25
FA6-10	Restauration hydraulique et hydromorphologique du ruisseau des Borrels	2024-2028	● Action en cours	5
FA6-11	Restauration hydraulique et morphologique du ruisseau St Lazare	2022-2028	● Action en cours	18
FA6-12	Restauration morphologique du Meige Pan	2021-2028	● Action en cours	20
FA6-13	Restauration morphologique du Farembert, du Merlançon et du Réal Collobrier	2020-2028	● Action en cours	40
FA6-14	Restauration hydraulique du Vallon de Valbonne	2025-2028	● Action en cours	5
FA6-15	Amélioration des conditions d'écoulement du ruisseau du Rabouchon	2025-2026	● Action non engagée	0
FA6-16	Restauration morphologique du Gapeau aval	/	● Action non engagée	0
FA6-17	Réduction du risque d'inondation des Vieux Salins	/	● Action abandonnée	0
Avancement AXE 6 - RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS			13 actions /16	
FA7-1	Réduction du risque d'inondation sur le quartier de l'Oratoire et aménagement ZEC Plan du Pont	2020-2025	● Action en cours	50
FA7-2	Etudes pour la réalisation de la phase 2 du projet de protection du quartier de l'Oratoire	2027-2028	● Action non engagée	0
FA7-3	Réduction du risque d'inondation du quartier des Sénés	2022-2027	● Action en cours	8
FA7-4	Recréation des berges près d'enjeux d'habitations	2023-2028	● Action en cours	5
Avancement AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE			3 actions / 4	
TOTAL			38 actions / 49	78%

AVENANT n° 1 PAPI

Le comité technique s'est réuni le 29 mai 2024 et le comité de pilotage PAPI le 11 juillet 2024.



Le COPIL PAPI a validé le **bilan à mi-parcours** (2020-2023) et la première demande d'avenant d'un montant supplémentaire de **1 333 000 € (+6%)** pour prolonger le calendrier d'intervention jusqu'en 2028, ajuster la maîtrise d'ouvrage de certaines fiches actions au regard de la prise de compétence GEMAPI du SMBVG et ajouter des financements d'études et d'animation.

7% aides supplémentaires sont attendues soit 603 000€.

La demande d'avenant a été déposée **17 juillet 2024**.

Les étapes à venir :

Signature de l'avenant par Monsieur le Préfet : 1^{er} semestre 2025

Synthèse de la demande d'avenant PAPI-Gapeau (2024)

AVENANT n°1					
N° fiche action	Libellé de l'action	Montant initial	Nouveau Maître d'ouvrage	Supplément de montant	Nouveau montant
0.1	Animer le PAPI Gapeau et superviser la mise en œuvre des actions	360 000,00 €		680 000,00 €	1 040 000,00 €
0.2	NOUVELLE - Dossier complémentaire de labellisation PAPI et évaluation environnementale		SMBVG	90 000,00 €	90 000,00 €
1.3	Sensibilisation scolaire au fonctionnement des milieux aquatiques et au risque inondation	288 000,00 €	SMBVG	96 000,00 €	384 000,00 €
2.1	Déplacement éventuel de la station hydrométrique de Sainte-Eulalie	35 000,00€	DREAL PACA		
4.3	Animer des ateliers avec les urbanistes et porteurs de SCOT pour intégration du risque inondation		SMBVG	40 000,00 €	40 000,00 €
5.2.A	Réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics	70 000,00€	SMBVG Propriétaire	135 000,00€	135 000,00€
5.2.B	Réduction de la vulnérabilité des campings		SMBVG		
6.2	Aménagement/restauration de restanques et fascines - Démarche exploratoire	96 000,00 €	SMBVG	60 000,00 €	156 000,00 €
6.7	SOLLIES-TOUCAS – Redimensionnement d'ouvrages hydrauliques sur le Vallon des Routes	552 000,00 €			
6.8a	SOLLIES-PONT – Programme d'aménagement du ruisseau Ste-Christine	3 818 400,00 €	SMBVG		
6.8b	SOLLIES-PONT – Programme d'aménagement du ruisseau Ste-Christine (foncier)	310 000,00 €			
6.9a	CARNOULES – Opération globale de restauration de la Font de l'Île	1 508 000,00 €	SMBVG		
6.9b	CARNOULES – Opération globale de restauration de la Font de l'Île (voirie)	216 000,00 €			
6.10a	HYERES – Restauration hydraulique du ruisseau des Borrels	276 000,00 €	SMBVG		
6.10b	HYERES – Restauration hydraulique du ruisseau des Borrels (voirie)	426 240,00 €			
6.11a	CUERS – Restauration hydraulique et morphologique du ruisseau St Lazare	910 200,00 €	SMBVG		
6.11b	CUERS – Restauration hydraulique et morphologique du ruisseau St Lazare (Voirie)	565 440,00 €			
6.14a	HYERES – Restauration hydraulique du Vallon de Valbonne	672 600,00 €	SMBVG		
6.14b	HYERES – Restauration hydraulique du Vallon de Valbonne (foncier)	49 000,00 €			
6.15	PUGET-VILLE – Amélioration des conditions d'écoulement du Rabouchon	134 400,00 €	Puget Ville		
6.17	HYERES – Réduction du risque d'inondation des Vieux Salins	305 000,00 €		305 000,00 €	- €
6.18	NOUVELLE : PUGET-VILLE – Amélioration des conditions d'écoulement des ruisseaux		SMBVG	72 000,00 €	72 000,00 €
6.19	NOUVELLE : SOLLIES-PONT - Volet études - Restauration capacitaire et fonctionnelle du Gapeau dans la traversée urbaine		SMBVG	450 000,00 €	450 000,00 €
6.20	NOUVELLE - MEOUNES – Volet études du programme d'aménagement de l'Escampo Pissadou et de la Lône		SMBVG	120 000,00 €	120 000,00 €
7.1	HYERES – Réduction du risque d'inondation sur le quartier de l'Oratoire et aménagement de la ZEC du Plan du Pont	1 601 040,00 €	SMBVG		
	HYERES – Réduction du risque d'inondation sur le quartier de l'Oratoire et aménagement de la ZEC du Plan du Pont (foncier)	161 000,00 €			
7.3	SOLLIES-PONT – Réduction du risque d'inondation du quartier des Sénès	1 213 600,00 €	SMBVG		
	SOLLIES-PONT – Réduction du risque d'inondation du quartier des Sénès (foncier)	56 000,00 €			
Total		22 488 420 €		1 333 000 €	23 821 420 €



RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ DU BÂTI À USAGE D'HABITATION

La phase de réalisation des diagnostics de vulnérabilité a débuté en juin 2021.

À ce jour, **189 diagnostics** ont été réalisés et remis :

108 en 2021

68 en 2022

11 en 2023

2 en 2024



Communes	Nbr de diagnostic	Plancher habitable inondé	Total des mesures recommandées
Belgentier	5	3	26 142 €
Carnoules	3	2	11 515 €
Collobrières	8	6	25 275 €
Cuers	11	7	107 091 €
Hyères-les-Palmiers	45	37	243 269 €
La Crau	5	5	36 420 €
La Farlède	0	0	0 €
Méounes-lès-Montrieux	5	2	23 016 €
Pierrefeu-du-Var	4	3	19 535 €
Pignans	17	15	143 920 €
Puget-Villes	2	1	14 630 €
Signes	3	3	64 205 €
Solliès-Pont	44	31	234 006 €
Solliès-Toucas	33	21	297 374 €
Solliès-Ville	4	3	16 894 €
Total	189	138	1 263 292 €

Mesures	Nombre de demandes	Montant des travaux
Zone refuge	18	217 500 €
Batardeaux	141	389 326,2 €
Clapet anti-retour	105	33 916 €
Obturation des aérations/ouvrants	70	32 255 €
Matérialisation des piscines	28	69 030 €
Batardeaux sur annexe	100	140 336,8 €
Imperméabilisation des voies d'eau	61	34 409,5 €
Mettre hors d'eau les équipements électriques	194	281 858 €
Pompe	139	68 654,1 €
Vide sanitaire	22	23 000 €
Objets flottants	89	69 500 €
Étanchéifier les cuves	2	2 000 €
Total	-	1 359 586 €

Au final, 73% des logements sont concernés par des inondations au niveau du premier plancher habitable. Ces habitations ont toutes des hauteurs d'eau importantes sur leurs parcelles. La surélévation des habitations et/ou annexes les rendent hors d'eau dans certains cas.

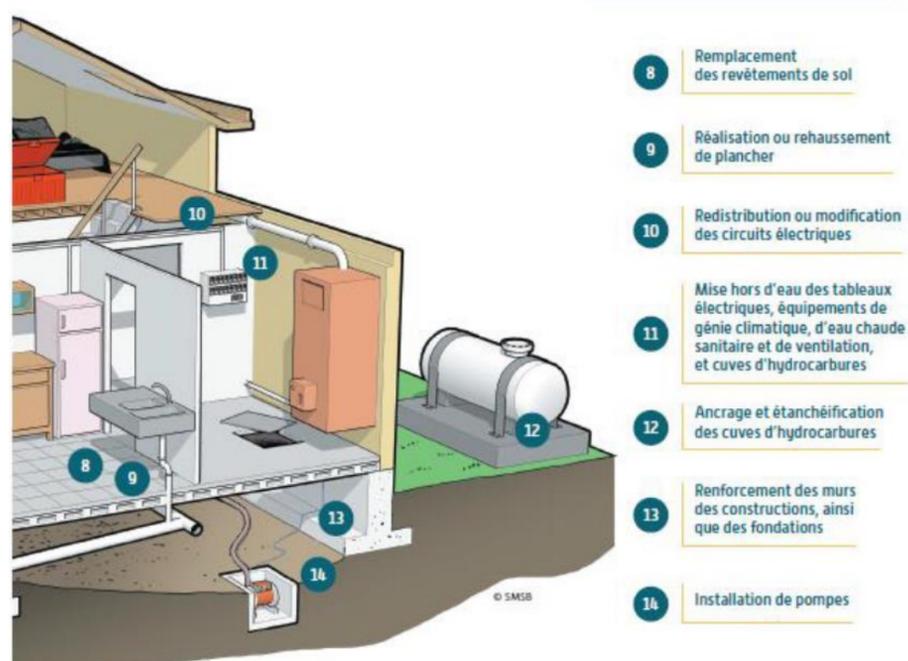
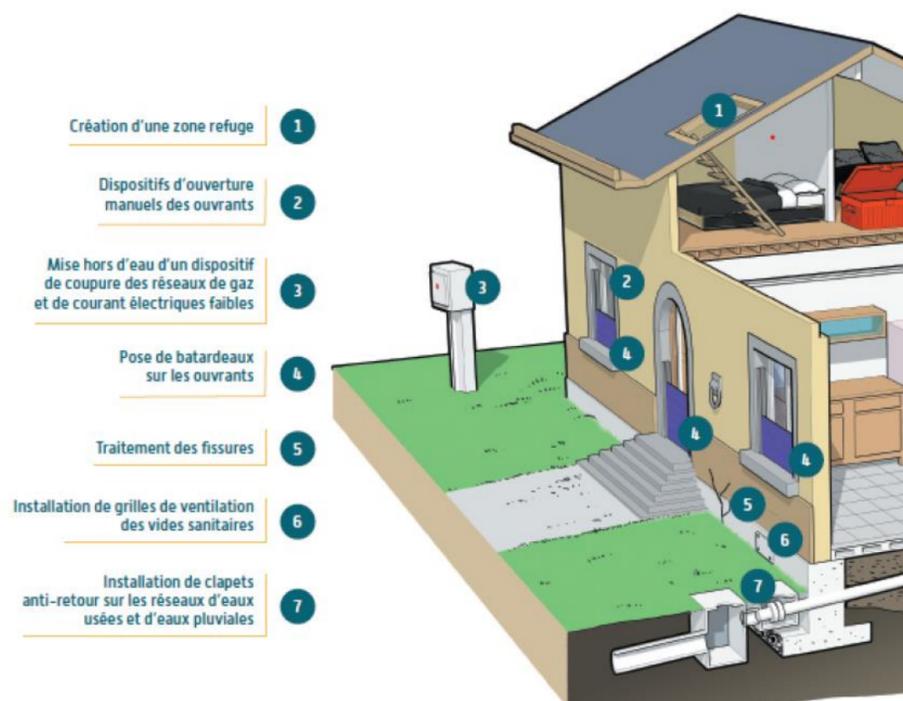
1 263 292 € de mesures recommandées ont été préconisées.

Le montant total des travaux, en prenant compte les annexes et les parcelles, est de **1 359 586 €**.

La mesure la plus préconisée est celle des batardeaux sur le premier plancher habitable ainsi que la mise hors d'eau des équipements électriques. 18 constructions ou aménagement de zone refuge ont été préconisés.



Communes	Nombre de diagnostics	Coûts
Belgentier	5	2 450 €
Carnoules	3	1 470 €
Collobrières	8	3 920 €
Cuers	11	5 390 €
Hyères-les-Palmiers	45	22 050 €
La Crau	5	2 450 €
La Farlède	0	0 €
Méounes-lès-Montrieux	5	2 450 €
Pierrefeu-du-Var	4	1 960 €
Pignans	17	8 330 €
Puget-Villes	2	980 €
Signes	3	1 470 €
Solliès-Pont	44	21 560 €
Solliès-Toucas	33	16 170 €
Solliès-Ville	4	1 960 €
Total	189	92 610 €



Le montant global lié au cout des diagnostics est 92 610 €.

Montant des subventions	Montant des travaux engagés ou estimés	Communes	Aléa
6 488,00 €	8 110,00 €	Solliès-Toucas	Modéré B1
4 879,60 €	6 099,50 €	Solliès-Toucas	Très fort Egis
5 348,00 €	6 685,00 €	Solliès-Toucas	Fort R1
2 332,00 €	2 915,00 €	HYERES	Fort R1
4 281,60 €	5 352,00 €	Solliès-Pont	Fort R1
2 416,64 €	3 020,80 €	Solliès-Ville	Fort R2
5 961,15 €	7 451,44 €	Solliès-ville	Fort R2
14 627,84 €	18 284,80 €	Hyères	Fort Egis
3 023,20 €	3 779,00 €	Hyères	Fort R3
7 332,00 €	9 165,00 €	Solliès-Pont	Modéré (Etude EGIS Eau)
0,00 €	0,00 €	HYERES	Fort R2
3 335,20 €	4 169,00 €	Solliès-Toucas	Fort R1
2 684,00 €	3 355,00 €	PIERREFEU DU VAR	Fort R2
62 709,23 €	78 386,54 €	-	-

Répartition des montants par mesures pour les dossiers de subvention en cours :

Mesures	Nombre de demandes (avérées ou potentielles)	Montant des travaux engagés ou estimés
Zone refuge	0	0,00 €
Batardeaux	12	46 953,20 €
Batardeaux sur annexe	2	3 211,50 €
Clapet anti-retour	7	3 406,86 €
Obturbateur canalisation	1	108,00 €
Obturbation aérations	3	1 453,50 €
Imperméabilisation voies d'eau	3	737,90 €
Mise hors d'eau cumulus	4	7 879,00 €
Mise hors d'eau clim	0	0,00 €
Mise hors d'eau Pompe chaleur	1	2 255,00 €
Mise hors d'eau TE	3	4 200,00 €
Pompe	7	3 971,58 €
Piscine	1	3 360,00 €
Objets flottants	1	500,00 €
Vide sanitaire (grille)	1	150,00 €
Vide sanitaire (porte grillagée)	1	200,00 €

Le montant global des subventions suite aux demandes de réalisation de travaux est de 62 709,23 €

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES ENTREPRISES, DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DES CAMPINGS

Face au risque inondation, les mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments apparaissent comme des solutions la plupart du temps efficaces et faciles à mettre en œuvre. Ainsi, le PAPI prévoit la réalisation de diagnostic de réduction de la vulnérabilité sur les campings du bassin versant , sur les exploitations agricoles (10 diagnostics prévus) et sur les entreprises.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
SMBVG	50	62 750	125 500
Etat	20	25 100	
Région	30	37 650	

Depuis 2022, la CCI du Var est mandaté par le SMBVG pour valoriser la démarche auprès des entreprises et réaliser les diagnostics. Entre 2022 et 2024, c'est 191 entreprises qui ont été contactées, 31 qui ont réalisé un autodiagnostic et 5 qui ont réalisé un diagnostic in-situ.

Depuis 2022 également, la chambre d'agriculture est mandaté pour promouvoir et réaliser les diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur les exploitations agricoles. En 2022 la phase de communication a commencé et s'est poursuivie en 2023. Seul 2 diagnostics ont été réalisés à ce jour.

Un audit a été effectué par le SMBVG auprès des campings du bassin versant en 2023 et seul deux se sont montrés volontaires. Ils ont été intégrés à la prestation réalisée par la CCI. Ils n'ont finalement pas donné suite.

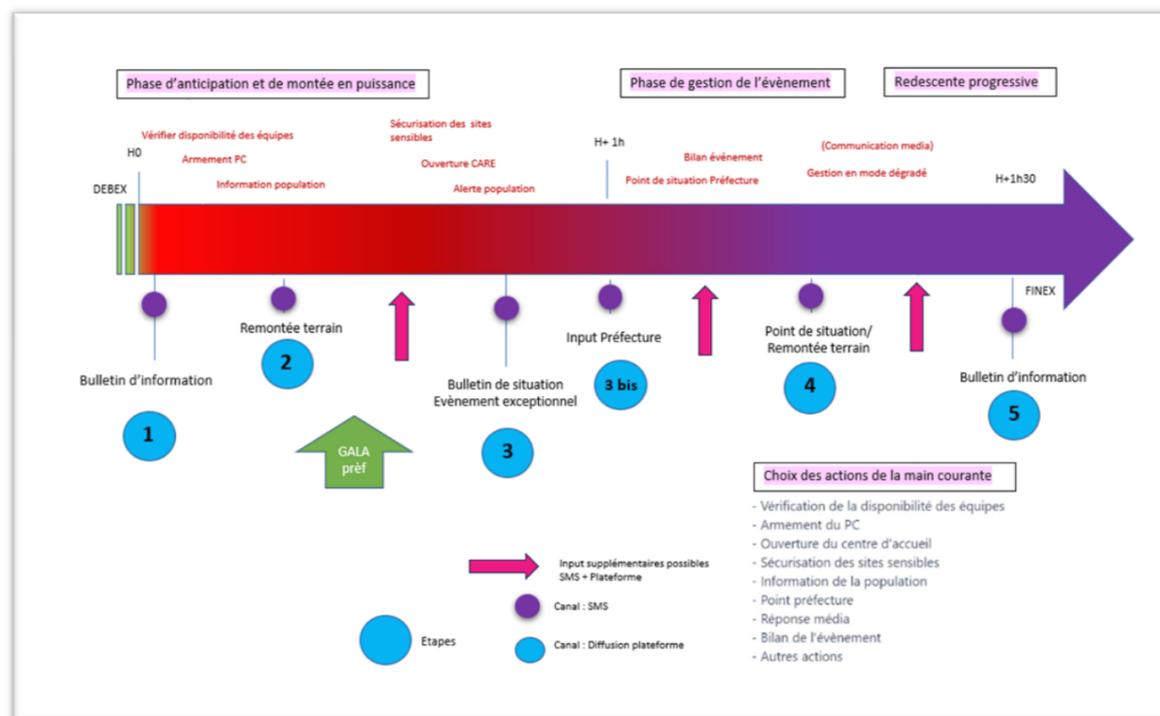
En 2024, il est prévu de poursuivre la communication sur ces actions afin d'obtenir le nombre de diagnostics visés. Une nouvelle démarche sera également lancée afin d'y intégrer les bâtiments publics.

EXERCICES DE GESTION DE CRISE INONDATION

Plusieurs exercices de simulation de crise inondation ont été réalisés dans le cadre du PAPI d'intention du Gapeau. Cette action a été reconduite dans le cadre du PAPI complet en y intégrant la possibilité de réaliser des exercices de grande ampleur.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
SMBVG	100	70 500	70 500

En 2024, un nouveau marché a été lancé. Il prévoit la réalisation d'exercice de gestion de crise inondation à différentes échelles : communale, intercommunale, de sous-bassin versant ou de bassin versant. Pour chacun d'eux, l'exercice peut-être limité aux acteurs locaux, ou étendu à l'ensemble des acteurs de la gestion de crise, avec la possibilité d'y intégrer la population. C'est l'entreprise Prédicit qui a été retenue.



Les étapes à venir :

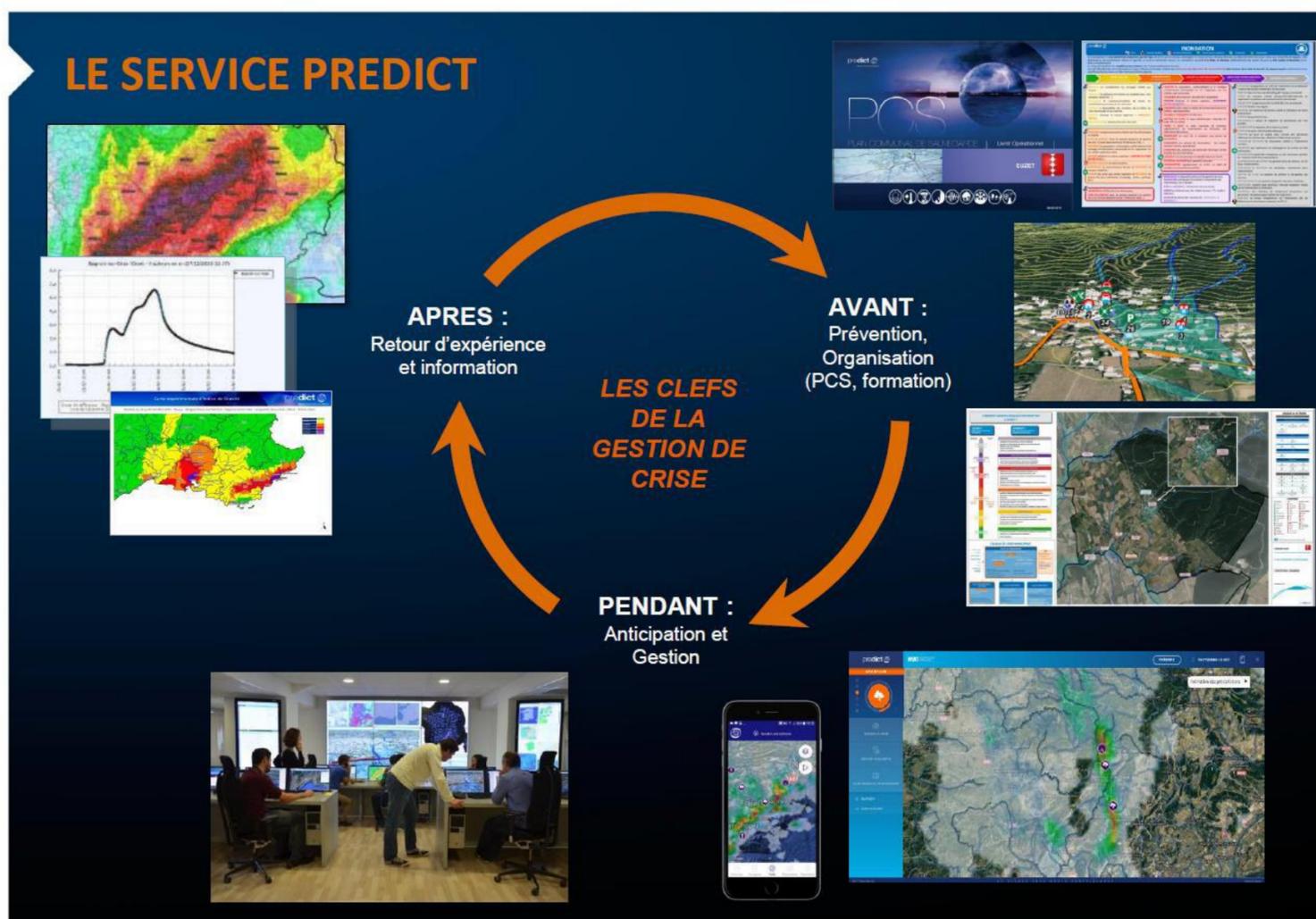
- 2025 Organisation de 3 exercices, communaux et intercommunaux ;
- 2026 Réalisation de 2 à 3 exercices dont un de bassin versant dans le cadre de la journée de la résilience ;
- 2027 Réalisation de 2 à 3 exercices de toute catégories ;
- 2028 Organisation de 2 exercices ou moins selon de budget restant.

MUTUALISATION D'UN OUTIL D'ALERTE ET D'AIDE À LA GESTION DE CRISE

Le PAPI Complet du Gapeau prévoit une action de mutualisation d'un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la prise de décision. Cette action est pérennisée sur toute la durée du PAPI. Renouvelée en 2023, c'est la société PrédicT qui a été retenue.

En 2024, la totalité des communes du bassin versant ont été rencontrées par la société PrédicT afin leur (re-)présenter l'outil WikiPrédicT et de l'alimenter avec les données récentes sur la commune (mise à jour PCS inondation, création du DICRIM etc...). Au cours de l'année 2024, l'outil a été mobilisé à plusieurs reprises lors d'évènement faible à moyennement intenses ayant entraîné des désordres. Ainsi le 10 mars, plusieurs communes ont reçu une alerte organe « mobilisez-vous » et une alerte rouge « mettez-vous en sécurité ». L'outil sera reconduit selon les mêmes modalités en 2025 et devrait intégrer l'aspect intercommunal en 2026.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
SMBVG	100	15 000 à 18 000 /an	93 000 € HT



DÉMARCHE EXPLORATOIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCELLES AGRICOLES EN ZONES INONDABLE

Détail fiche action : Le PAPI prévoit l'étude de l'aménagement de parcelles agricoles en zone inondable dans le but de réduire le ruissèlement et de diminuer la pollution transmise au cours d'eau.

L'action prévoit le choix de parcelles test, la mise en œuvre de méthodes exploratoires et l'étude et l'évaluation des résultats obtenus.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
AERMC	30	7 200	24 000
Etat	50	12 000	
SMBVG	20	4 800	

La chambre d'agriculture a été retenue comme maître d'œuvre pour mettre en œuvre la démarche. Ainsi en 2023, les parcelles agricoles intéressantes ont été mises en avant et les propriétaires rencontrés afin de déterminer une zone idéale pour mettre en œuvre la démarche de test.

En 2024 une réunion avec la chambre d'agriculture a été tenue afin de relancer la démarche.

En 2025 il est prévu de définir les mesures à mettre en œuvre et d'effectuer les travaux en fin d'année. Le suivi à mener devra être déterminé en fonction de la nature des travaux mis en œuvre et sera effectif sur plusieurs années

LES ACTIONS ENGAGEES SUR LE TERRITOIRE DE :



RESTAURATION HYDRAULIQUE ET CAPACITAIRE DU VALLON DES BORRELS

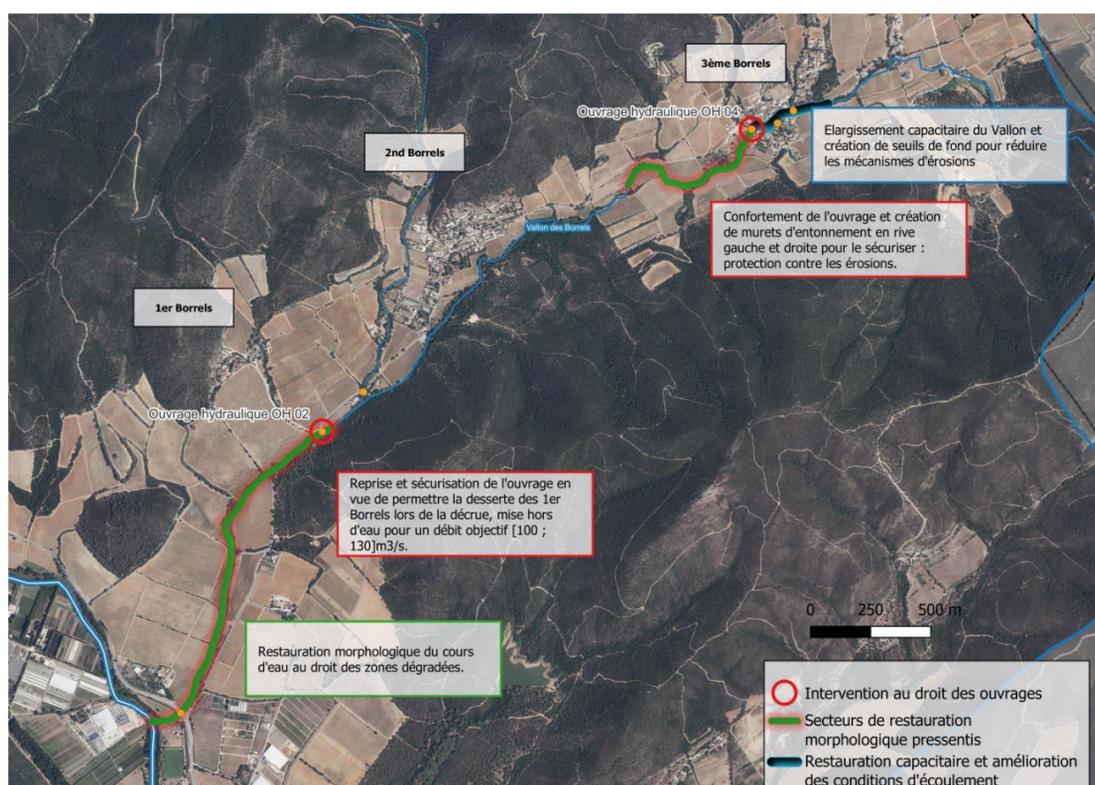
Contexte : Le Vallon des Borrels, cours d'eau situé sur la commune de Hyères, est sectionné par de nombreux ouvrages sous-capacitaires. Parmi ces ouvrages deux sont à enjeux forte, ils permettent notamment la desserte de plusieurs habitations où le franchissement de route d'importance. Le plus en aval doit être élargie tandis que le plus en amont est menacé d'érosion et doit être conforté. Afin de réduire l'incision et pérenniser l'ouvrage, sa reprise doit être accompagnée d'une reprise hydraulique du cours d'eau. Il est également prévu des opérations ponctuelles de restauration du cours d'eau.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
AERMC	20	138 000	702 240
Etat	42	295 820	
SMBVG	38	268 320	

En 2024, la maîtrise d'ouvrage initialement prévue a été modifiée dans le projet d'avenant. Il est maintenant nécessaire d'attendre sa validation pour pouvoir déposer la demande de subvention FPRNM et lancer la prestation. En parallèle, le dossier de consultation des entreprises a été produit.

Les étapes à venir :

- 2025 Recrutement du maître d'œuvre ;
- 2026 Fin des études de conception ;
- 2027 DLE ;
- 2028 Travaux.



HYERES - REDUCTION DU RISQUE INONDATION SUR LE QUARTIER DE L'ORATOIRE ET DE LA ZEC DU PLAN-DU- PONT

2024 marque le début des travaux de déviation du Muât permettant la mise hors d'eau le quartier de l'Oratoire avec ses **250 habitations pour une crue vicennale**. Après 4 ans d'études, les travaux ont débuté en septembre. Après l'opération anticipée de stabilisation de la berge du Gapeau le long du quartier de l'Oratoire menée en 2022, la déviation du Muât est en cours accompagnée de travaux de reprise du passage à gué du chemin de plan du Pont pour sécuriser le fonctionnement de Zone d'expansion de crue et l'entretien du Muât.



Le montant estimatif est de **2,1 millions €HT**, aidés par l'Etat à hauteur de 704 816€HT (34 %) et 10% par le Fonds vert.

2024 a été marqué par plusieurs étapes :

- 28 février : le comité de pilotage a validé les études de projet,
- 27 mars : la réunion publique a permis de présenter les travaux
- 23 septembre : les travaux ont débuté,
- Septembre à décembre : les travaux préparatoires, les travaux de confortement du passage à gué, d'entretien du Muât et de dévoiement de la conduite Société du Canal de Provence ont été réalisés,
- 7 novembre a eu lieu la visite du chantier en présence de Monsieur de Préfet et Monsieur le Maire d'Hyères, Président la Métropole Toulon Provence Méditerranée.



Les étapes à venir :

- Février à mai 2025 : terrassement du nouveau chenal
- Automne 2025 : Replantations - fin des travaux
- 2025-2028 : Garantie de reprise des végétaux .

SEUILS DU RÉAL MARTIN : RÉTABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU DROIT DES 4 SEUILS

Contexte : Le Réal Martin aval est un axe prioritaire pour la continuité écologique (piscicole et sédimentaire). Les 4 seuils aval, le Trulet, le seuil des étangs de Sauvebonne, les Martins et la marseillaise ont un impact important sur l'environnement du cours d'eau.

L'action prévoit ainsi une intervention sur les seuils. En l'absence d'usage, l'arasement est à privilégier.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
AERMC	[50 ; 70]	[204 000 ; 285 000]	408 000
Région	10	40 800	
SMBVG	20	81 600	

En 2023, l'étude préliminaire a été achevée et des scénarios d'arasement et d'aménagements ont été proposés. L'arasement est à privilégier, notamment car le bénéficiaire est le plus important. C'est également le scénario bénéficiant de la part la plus importante de subventions. En 2024 des compléments ont été étudiés afin de répondre aux demandes locales et la propriété des seuils est en cours de précision.

Les étapes à venir :

- *2025 Confirmation des propriétaires ;*
- *2025 Concertation et choix des scénarios ;*
- *2025 Etudes d'AVP ;*
- *2026 DLE / PRO ;*
- *2027 Travaux.*



SEUIL DE LA CLAPIÈRE : RÉTABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

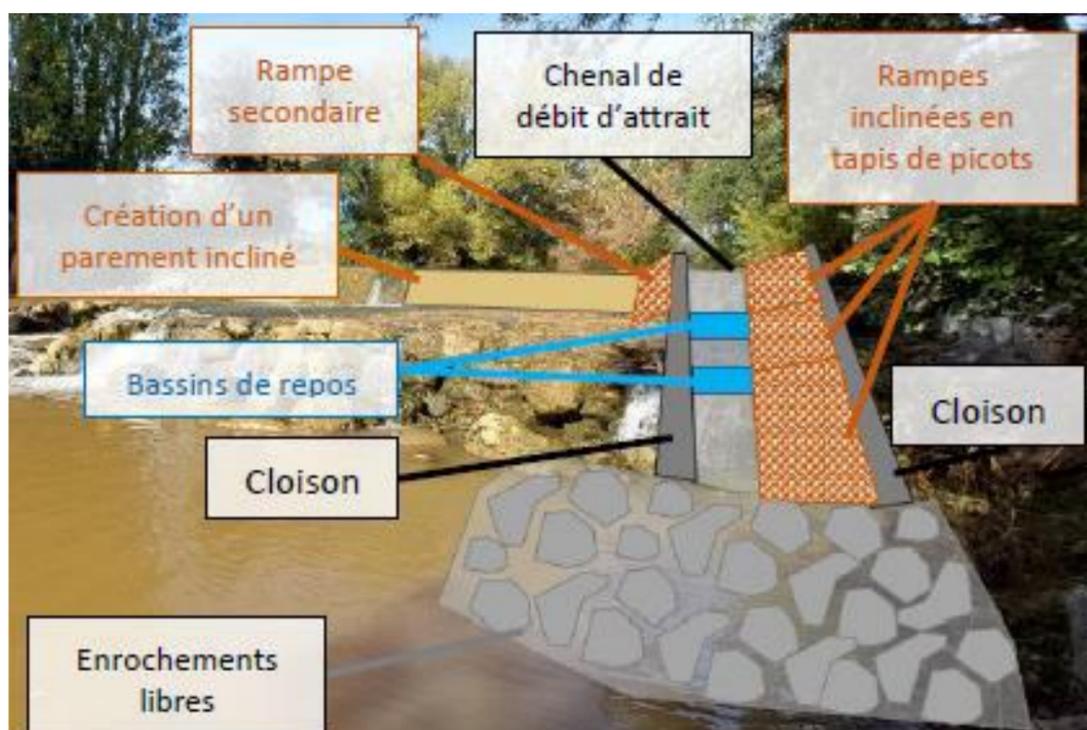
Contexte : Le Seuil de La Clapière, ou seuils de Ste-Eulalie est le second obstacle à la montaison des anguilles et représente un obstacle important à la continuité écologique. C'est un ouvrage prioritaire du SDAGE et son classement en liste 1 impose une intervention. L'AVP a été réalisé par Antea en 2023.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
AERMC	50	200 000	400 000
Région	30	120 000	
SMBVG	20	80 000	

En 2024, les sondages géotechniques ont été réalisés, cependant plus tard que prévu initialement à cause des conditions hydrauliques, notamment une crue quinquennale en mars qui a nécessité leur report. Les dossier loi sur l'eau a été déposé, des compléments ont été demandés par le service instructeur, notamment la réalisation d'étude écologique. Cette étude a été réalisée et le dossier est de nouveau en instruction.

Les étapes à venir :

- 2025 Validation des études de PRO et réalisation des travaux.



ETUDE DE DANGER : OUVRAGES SUR LE GAPEAU AVAL

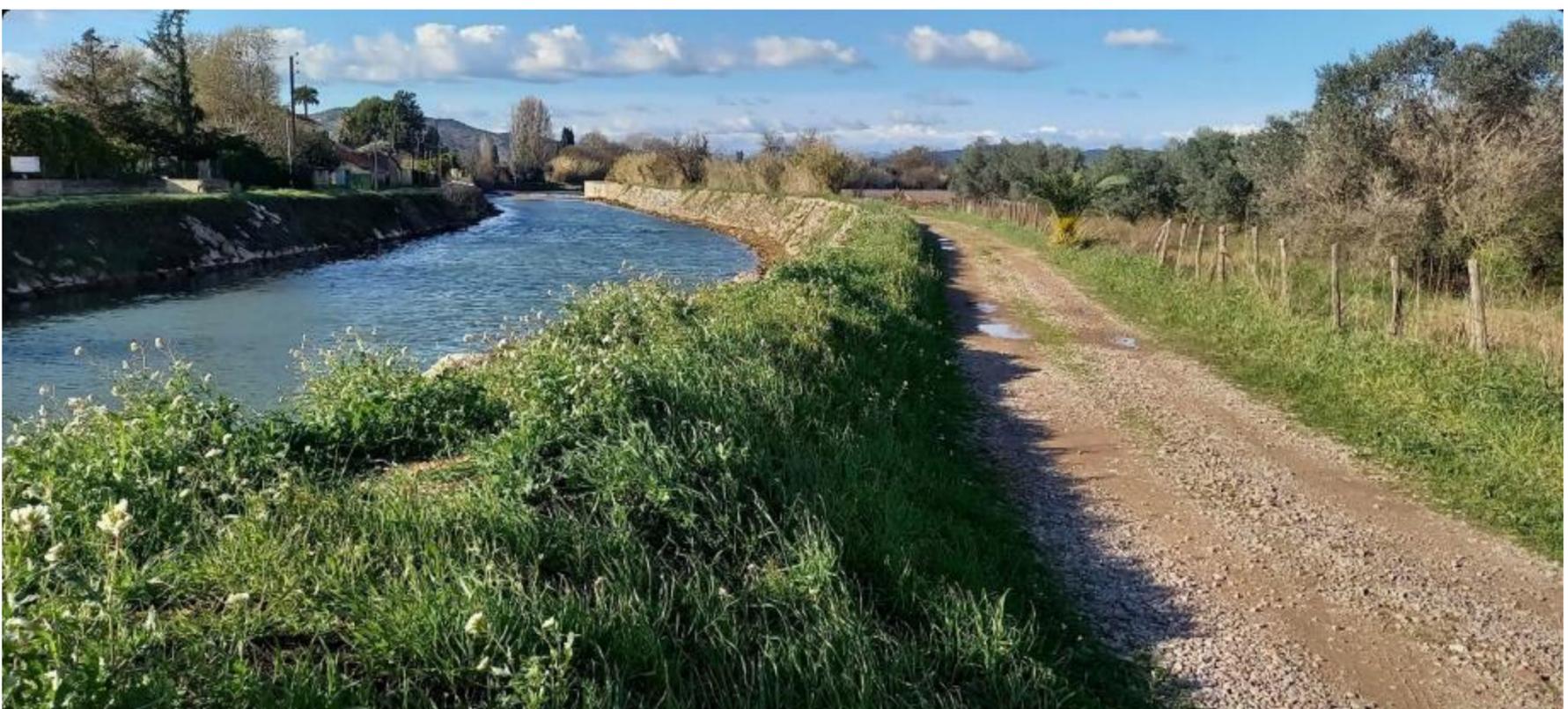
Le Gapeau en aval de sa confluence avec le Réal Martin voit ses berges partiellement à totalement endiguées selon les secteurs. Ces ouvrages appartenant à la métropole TPM sont aujourd'hui sous la gestion du SMBVG. L'étude Egis de 2016 a mis en évidence que certains d'entre eux peuvent jouer un rôle dans la protection contre les inondations. A ce titre, le syndicat doit les déclarer et gérer en tant que système d'endiguement. Pour ça, une étude de danger doit être réalisée et un dossier de demande d'autorisation doit être déposé auprès des services de l'état.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
SMBVG	100	150 000	150 000

En 2024, la mission de géotechnique a été réalisée. Elle comprend une campagne de sondages sur un mois, qui a nécessité de mettre la route de Pierrefeu et demi-voie une partie du temps. Les résultats ont finalement été analysés pour produire les études. Le coût de l'opération est de l'ordre de 80 000 € HT.

Les étapes à venir :

- 2025 Fin de l'étude de danger ;
- 2026 Dossier loi sur l'eau ;
- Fin 2026/2027, ouvrages déclarés et gérés



PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BERGES DU GAPEAU À HYÈRES

Le Gapeau en aval de sa confluence avec le Réal Martin comporte de nombreux aménagements, ayant notamment pour but de protéger la berge et ses enjeux attenants. Fin 2022, le SMBVG a recruté la société du canal de Provence pour recenser les réparations à effectuer et conduire un programme de travaux. Début 2024, une première version du programme de travaux a été présenté. S'en est suivi des échanges avec les différents gestionnaires, particulièrement le département afin de déterminer les différents maitres d'ouvrages.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
SMBVG	100	161 000	161 000

En 2024, des échanges avec les partenaires techniques et financiers ont permis de définir les intérêts et actions de chacun. Fin 2024 et début 2025, l'ordre de priorité des travaux à réaliser a été choisi sur les bases des préconisations de la SCP.

Les étapes à venir :

- 2025 Réalisation des travaux sur le déversoir, établissement du cahier des charges pour la mise en œuvre des travaux ;
- 2026 Réalisation et réception des travaux de réparation.



ETUDE SUR LA RESTAURATION DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET DU RISQUE INONDATION DE LA VALLÉE DE SAUVEBONNE ET DU VALLON DE VALBONNE

Au vu des besoins de réduction du risque inondation du quartier de Quitivier et des fiches actions 6-14 et 6-5 prévoyant la reconquête des zones d'expansion des crues de la Vallée de Sauvebonne et la réduction du risque inondation du Vallon de Valbonne, il a été décidé de lancer une étude de faisabilité sur l'aménagement de la Vallée de Sauvebonne. Cette étude a pour objectif de répondre aux enjeux mentionnés ci-dessus et de proposer, après un diagnostic du secteur, un programme d'aménagement.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
AERMC	30	19 500	65 000
Etat	50	32 500	
SMBVG	20	13 000	

Suite au diagnostic réalisé en 2023, Ingérop a conçu en 2024 un programme d'aménagement. Ce programme propose de nombreuses options afin d'étudier largement les propositions des riverains et répondre à leur besoin. Ce programme et ses variantes seront soumises au COPIL début 2025 et la solution retenue sera développée au stade de faisabilité.

Les étapes à venir :

- 2025, 1^{er} semestre COPIL choix de la solution ;
- 2nd semestre 2025, fin de l'étude ;
- Fin 2025/2026 COPIL validation de l'étude.



LES ACTIONS ENGAGEES SUR LE TERRITOIRE DE :



GESTION DES SEDIMENTS GRAVIERE A PIERREFEU DU VAR

Des travaux de gestion des sédiments du Réal Martin ont été menés au niveau du pont de la route départementale n°14 à l'automne 2024. L'objectif est de réduire les inondations en restaurant le profil de la rivière et permettre le bon d'écoulement des eaux sous le pont.

Les dépôts sédimentaires étaient fixés par la végétation en terrasses alluviales hautes et notamment par la de Canne de Provence (espèce invasive). **Les sédiments participent à l'équilibre de la rivière**, une réinjection des sédiments a donc été menée plus en aval au niveau de la Gravière dans un bras secondaire du Réal Martin. Les terres polluées par la Canne de Provence ont été évacuées. Des travaux de renaturation viendront reconstituer le corridor boisé début 2025.



Chantier – Décembre 2024



Replantation – Février 2025

En quelques chiffres :

- ✓ 175 000 € TTC (études et travaux)
- ✓ 95 ml
- ✓ 1500 m³ de sédiments et arasement de deux merlons
- ✓ 57 arbres et arbustes replantés
- ✓ Fin des travaux prévus en février 2025

Chantier – Octobre 2024



Des travaux pour réduire les inondations au pont de Cuers



Visite de chantier pour Patrick Martinelli ici entouré d'Eric Lottieu, directeur des services techniques, et des membres du syndicat mixte. (Photo C. Pr.)



Depuis mi-septembre, le Syndicat mixte du bassin-versant du Gapeau (SMBVG) mène des travaux au niveau du pont de la route départementale RD14. Un chantier d'envergure qui a pour objectif de réduire les inondations en restaurant le profil d'équilibre du Réal-Martin et de permettre le bon écoulement de la rivière sous le pont comme l'a souligné le président du syndicat et maire de la commune Patrick Martinelli : « Ces travaux de gestion des sédiments s'étendent sur une

centaine de mètres. Ils consistent à traiter 1 500 m³ de dépôts en amont et en aval du pont. Les sédiments participent à l'équilibre de la rivière, ils seront donc réinjectés en aval au niveau de la Gravière dans un bras secondaire du Réal-Martin. Le chantier vise également à traiter les espèces invasives présentes, comme la canne de Provence, et à effectuer des replantations typiques des bords de cours d'eau ». Le coût des travaux (130 000 €) est pris en charge par le SMBVG, comme le seront le suivi et l'entretien.

C. PR.



Chantier – Février 2025

COLLOBRIERES – ACQUISITIONS DE BIENS INONDABLES VIA LE FONDS « BARNIER »

L'étude locale finalisée en 2023 avait mis en avant la forte vulnérabilité de deux secteurs habités subissant des hauteurs d'eau en crue centennale du Réal Collobrier entre 2,4 et 1 m. Elle avait aussi montré que le coût estimé des solutions était plus important que le coût d'acquisitions des maisons.

Le SMBVG a donc demandé auprès de l'Etat des acquisitions amiables au titre du FPRNM. Deux dossiers ont été retenus au regard du danger pour les vies humaines.

En 2024, Le SMBVG a donc procédé aux acquisitions amiables de deux biens sur la commune de Collobrières. Le montant investi s'élève à **982 000€** financés à 100% par l'Etat.



Les étapes à venir en 2025 :

- Travaux de limitation des accès*
- Réflexion sur le devenir des biens (destruction et/ou d'aménagements écologiques, etc)*

CUERS-PIERREFEU DU VAR RESTAURATION DU FAREMBERT

Le Farembert est un affluent rive droite du Réal Martin traversant l'Atelier Industriel de l'aéronautique de Cuers Pierrefeu (AIA CP). L'étude d'avant projet a été validé en 2023 actant un programme ambitieux de restauration sur 2,7 km et de prévention des inondations de l'AIA.

Le montant estimatif est **3,5 millions € HT** financés par le SMBVG, l'AIA et aidés par l'Agence de l'eau et la Région dans le cadre du Contrat de Baie entre 50 et 70%.



Canalisation du Farembert au sein de l'AIA



Exemple de restauration de lit ©ANTEA

Les étapes à venir :

- 2025-2027 : Conventionnement avec l'AIA - Lancement des études de conception phase 1 (AIA) et concertation foncière
- 2027-2030: Travaux amont et au sein de l'AIA
- 2029-2032 : Travaux aval AIA

CUERS - RESTAURATION DU RUISSEAU SAINT-LAZARE

En amont de l'autoroute les crues du Saint Lazare se déconnectent rapidement du lit mineur pour retrouver un Paléo chenal. Le ruisseau est sous-capacitaires, s'incise et des érosions impactent les infrastructures publiques. Le projet vise à mettre hors d'eau 120 bâtis pour une crue décennale et à restaurer **2,7 km** de cours d'eau.



En 2024 , les études de conception ont débuté avec un comité de pilotage organisé le 10 avril. Les études écologiques et les levés topographiques ont permis d'alimenter l'étude. Le scénario d'aménagement sera validé 1^{er} semestre 2025.

Le montant estimatif est de 1,5 M€ HT aidés à 34% par l'Etat et à 31% par l'Agence de l'eau.

Les étapes à venir :

- 2025 - Etudes d'avant projet – concertation
- 2026 - Dossiers règlementaires – négociation foncière
- 2027/2028 - Travaux

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU MEIGE PAN

Contexte : Le Meige Pan est l'un des principaux producteurs de sédiments du bassin versant. Cependant, la continuité écologique fragmentée et le mauvais état morphologique du cours d'eau ont un impact important sur la production et le transport des sédiments. De plus cette rupture impact également la circulation piscicole et la qualité d'accueil du milieu.

Le PAPI prévoit de restaurer la morphologie du cours d'eau et de restaurer la continuité écologique, notamment en supprimant les 4 seuils.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
AERMC	50	262 500	525 000
Région	A déterminer	A déterminer	
SMBVG	50	262 500	

En 2022, l'étude Antea met en avant de travailler sur la morphologie du cours d'eau simultanément avec l'intervention sur les seuils.

=> 2023 : Recrutement d'Antea pour étudier la faisabilité d'une restauration morphologique du Meige Pan telle que prévu par le PAPI : l'objectif est d'étudier le secteur et de proposer un programme de restauration du cours d'eau.

Les étapes à venir :

- 2025 Fin de l'étude de faisabilité ;
- Fin 2027/2028 Travaux.

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU MEIGE PAN

Contexte : Le Meige Pan est l'un des principaux producteurs de sédiments du bassin versant. Cependant, la continuité écologique fragmentée et le mauvais état morphologique du cours d'eau ont un impact important sur la production et le transport des sédiments. De plus cette rupture impact également la circulation piscicole et la qualité d'accueil du milieu.

Le PAPI prévoit de restaurer la morphologie du cours d'eau et de restaurer la continuité écologique, notamment en supprimant les 4 seuils.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
AERMC	50	262 500	525 000
Région	A déterminer	A déterminer	
SMBVG	50	262 500	

En 2022, l'étude Antea met en avant de travailler sur la morphologie du cours d'eau simultanément avec l'intervention sur les seuils.

=> 2023 : Recrutement d'Antea pour étudier la faisabilité d'une restauration morphologique du Meige Pan telle que prévu par le PAPI : l'objectif est d'étudier le secteur et de proposer un programme de restauration du cours d'eau.

Les étapes à venir :

- 2025 Fin de l'étude de faisabilité ;
- Fin 2027/2028 Travaux.

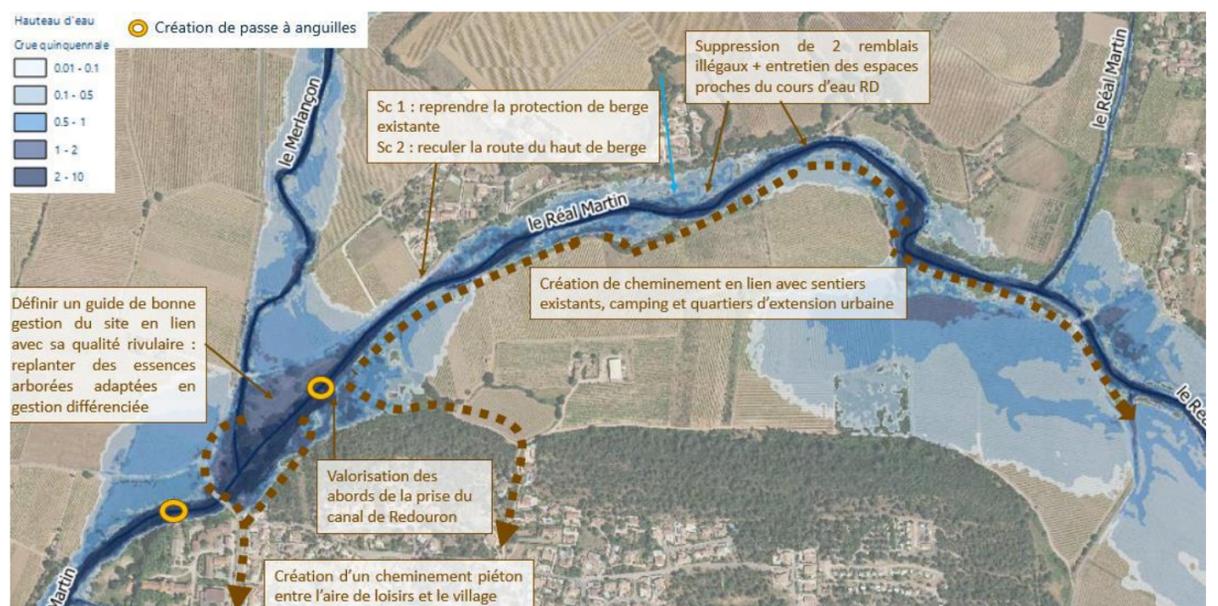
RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU RÉAL MARTIN, DU RÉAL COLLOBRIER ET DU MERLANÇON

Les différents cours d'eau sur Pierrefeu-du-Var voient leurs fonctionnalités dégradées de part un ensemble de désordres morphologique. Cet impact se ressent notamment sur la diversité des habitats, la circulation des espèces présentes, le transport des sédiments et l'incision du lit. De plus l'isolement du lit mineur par apport à son lit majeur du fait d'endiguement sauvage, entraine la perte de zones d'expansion des crues et induit des débordements et des érosions indésirables. L'objectif de l'action est de travailler sur les cours d'eau dans la périphérie de la commune de Pierrefeu-du-Var et de permettre la restauration d'un bon état morphologique des cours d'eau et des services écosystémiques qui en découlent.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
AERMC	50	750 000	1 500 000
Région	A déterminer	A déterminer	
SMBVG	[20 ; 50]	[300 000 ; 750 000]	

En 2024, plusieurs séries d'aménagements ont été proposés par la SCP, en charge de l'étude depuis 2022. ils ont été validés en COFIL et seront portés au stade de faisabilité.

- Les étapes à venir :**
- Mars 2025 rendu et validation de l'étude de faisabilité ;
 - 2025 Concertation avec les acteurs ;
 - 2028 Travaux.



LES ACTIONS ENGAGEES SUR LE TERRITOIRE DE :



CARNOULES – RESTAURATION GLOBALE DE LA FONT DE L'ILE

Le lit mineur de la Font de l'île est occupé par un chemin d'accès. Le projet prévoit la restauration hydraulique et morphologique du lit du cours d'eau et la reconnexion de la zone humide permettant de protéger une quarantaine d'habitations des débordements de la Font de l'île d'une crue quinquennale.



En avril 2024, l'étude de restauration amont a été finalisée et a permis d'identifier des aménagements complémentaires permettant la reconquête de l'espace de bon fonctionnement de la zone des Platanes avec le maintien des usages récréatifs et la restauration du profil du lit du ruisseau de Thèmes. Le scénario d'aménagement des études d'avant projet a été validé lors du comité de pilotage du 7 novembre 2024. Les servitudes pour restaurés les accès sont en cours de signature. Les inventaires écologiques ont été finalisés. Le projet ajusté est estimé à **2,4 millions € HT** financé par l'Etat (26%) et par l'Agence de l'eau (34%).

Les étapes à venir :

- 2025 : finalisation des études d'avant projet – dossier réglementaire – Travaux de restauration des accès privés,
- 2026 : (2^e semestre) Travaux font de l'île au quartier des Moulières
- 2027 : Travaux restauration amont.

RESTAURATION CAPACITAIRE DU RABOUCHON ET ÉTUDE DE RÉDUCTION DU DÉBORDEMENT DES COURS D'EAU

Détail fiche action : L'ouvrage de franchissement du Rabouchon par la rue de la Libération à Puget-Ville est sous capacitaire et engendre des débordements localisés. Le PAPI du Gapeau prévoit la reprise de l'ouvrage afin d'en adapter le dimensionnement.

Objectifs :

Mise hors d'eau de la rue de la Libération au droit de l'ouvrage pour des crues de faibles occurrences.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
Commune de Puget-Ville	60	80 640	134 400
Etat	40	53 760	

Après des échanges en 2023 avec la commune, il avait été convenu de modifier l'emprise de la fiche action pour y ajouter des cours d'eau. Finalement celle-ci a souhaité mettre l'action en pause. De plus la réfection de l'ouvrage de franchissement du Rabouchon a été lancée sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, a priori sans reprise du dimensionnement de l'ouvrage ce qui exclu la possibilité de bénéficier des aides initialement prévues par l'état.

Les étapes à venir :

- Action en stand-by

LES ACTIONS ENGAGEES SUR LE TERRITOIRE DE :



DÉMARCHE EXPLORATOIRE SUR L'AMÉNAGEMENT DE RESTANQUES

Au cours des années précédentes, le SMBVG a procédé à des recherches et prospections de terrain pour identifier les secteurs stratégiques. Ce diagnostic a été produit par croisement des cartographies d'aléa et des zonages de restanque. Par ailleurs, la maîtrise foncière et les autres enjeux locaux ont été pris en compte, pour établir des critères de priorisation. Les communes ont ensuite été concertées pour confirmer les résultats du diagnostic et retenir les sites les plus intéressants. En décembre 2022, un Comité de Pilotage s'est réuni afin de retenir la parcelle pilote du projet. Le site de la Casa Niévès (Propriété Mentor) sur Solliès-Toucas a été choisi du fait de ses multiples enjeux (hydraulique, social, environnemental, paysager, patrimonial, etc...)

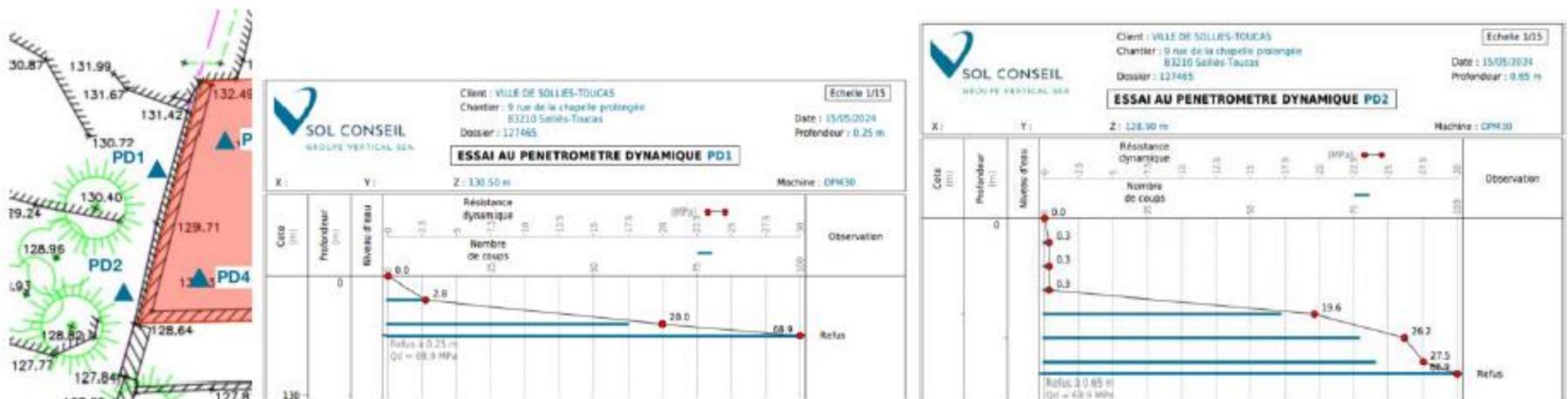
A posteriori, le SMBVG a engagé les réflexions avec les partenaires du projet pour élaborer les travaux de restauration. Un marché de maîtrise d'œuvre a été contracté avec la Société Géolithe en novembre 2024. Le cabinet d'études s'est vu confier les opérations de conception des travaux (études de projet et assistance pour la passation des marchés publics de travaux). Il est attendu un rapport stipulant les missions à entreprendre et l'organisation du chantier.

Le coût estimatif des opérations s'élève à 156 000€ H.T (21 000€ d'étude 90 000€ de travaux et 45 000€ de suivi). En **2024**, aucune dépense n'a été engagée. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme	Sujet	Taux	Montant de l'aide	Régime T.V.A
État (FPRNM)	Etude, travaux et suivi	50%	78 000 €	H.T
SMBVG	Etude, travaux et suivi	50%	78 000 €	H.T



*Site pilote des travaux de restauration de restanques (Casa Niévès - Propriété Mentor) à Solliès-Toucas
(Photo : SMBVG, 2024)*



Capture ©Sol Conseil - refus aux cotes 130.25 (-0.25m) pour PD1 et 128.25 (-0.65m) pour PD2.

**Réalisation de sondages pénétrométriques du sol de la Casa Niévès
(Source : Géolithe, 2024)**

Les étapes à venir :

Au premier semestre 2025, le bureau d'études Géolithe finira sa mission de maîtrise d'œuvre. Les marchés de travaux pourront être lancés à la suite par le SMBVG. Les opérations de restauration des restanques seront entreprises. La mise en place du dispositif de suivi se fera en fin d'année. Les données seront ensuite acquises durant 1 à 2 ans.

SOLLIES-PONT – PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU RUISSEAU SAINTE-CHRISTINE

Le projet vise à mettre hors d'eau la moitié des bâtis des zones d'habitats et d'activités de Sainte Christine concernés en l'état actuel par les inondations pour les crues fréquentes ($Q < Q_5$) et de restaurer le fonctionnement naturel d'une partie du cours d'eau. Des travaux anticipés ont été menés en 2023 au droit du stade Jean Murat sur 75 ml.

Les études de conception ont mis en avant une **complexité forte** de mise en œuvre des travaux en milieu urbain avec la proximité immédiate d'une conduite d'eau potable stratégique, l'interaction avec l'échangeur ESCOTA et de **nombreux réseaux**. Le comité technique s'est réuni le 11 janvier 2024. Un surcôt important a été montré par les 1^{eres} études pour la dérivation du ruisseau vers le Gapeau. Le recrutement d'un nouveau maître d'œuvre est en cours afin de finaliser la conception du programme et sa réalisation. Le montant estimatif est de 4 128 400 €HT. Le projet est aidé par l'Etat (49% et 6,7% par le Fonds Vert) et par l'Agence de l'eau (2%).



Les étapes à venir :

- 2025: Finalisation des études d'avant-projet , porter à connaissance réglementaire, demande d'avenant n°2 PAPI.
- 2026: Etudes de projet et recrutement des entreprises
- 2027/2028: Travaux

SOLLIES-PONT-ETUDE DE RESTAURATION CAPACITAIRE DU GAPEAU

L'étude de faisabilité (SCE_2022) propose un programme de travaux permettant de protéger des enjeux entre le pont de la salle des fêtes et le pont SNCF jusqu'à une crue cinquantennale tout en restaurant près de 500 m du Gapeau.

Le programme de travaux estimé 1,5 millions d'euros vise à reprendre le lit sur 4 à 8 m de large. Les études d'avant projet ont débutés en 2023. Le diagnostic environnemental et les sondages géotechniques sont venus alimenter la conception. Le comité technique se réunit le 28 janvier 2025. La conception sera finalisée au 1er semestre 2025.



Le montant estimé pour les études d'AVP est de 79 000 € TTC. L'Agence de l'eau apporte une aide de 39 500 € et la Région de 23 700 €. Le volet « études de conception » a été inscrit à l'avenant n° 1 du PAPI pour un montant de 450 000 € TTC.

- *Les étapes à venir :*
- *2025 : Finalisation de l'AVP (SCE) – Présentation aux riverains*
- *2026-2027 : Etudes de projet et dossiers réglementaires.*

SOLLIÈS-PONT : RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION DU QUARTIER DES SÉNÈS

Détail fiche action : Le quartier des Sénès est sensible aux inondations. Plus de 200 personnes sont menacées par une crue de période de retour 50 ans avec des auteurs pouvant dépasser 1m. Le PAPI du Gapeau prévoit la mise en place d'aménagements afin de mettre hors d'eau le quartier jusqu'à une crue d'occurrence 50 ans. Il est également prévu la restauration morphologique du cours d'eau en amont du quartier, le long de la zone d'expansion des crues.
Objectif : Mise hors d'eau pour une crue d'occurrence 50 ans.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
AERMC	A définir	[25 000 ; ?]	1 760 000
Etat	0,33	600 000	
SMBVG	0,66	1 160 000	

En 2024, les inventaires géotechniques et naturalistes (durée 1an) ont été réalisés. Ces premières investigations ont mis en évidence l'impossibilité de réaliser les aménagements tels que prévu au PAPI, les ouvrages concernés ne présentant pas les structures adéquates et donc trop fragiles. Fin 2024, des esquisses de scénarios ont été réalisées (présentées début 2025 à la commune).



Les étapes à venir :

- 2025 Présentation des nouveaux scénarios aux différents acteurs, recrutement du maître d'œuvre, début des études de conception ;
- 2026 Fin des études de conception ;
- 2027 Dossier loi sur l'eau ;
- 2028 Travaux.

SOLLIÈS-PONT, LA FARLÈDE ET SOLLIÈS-VILLE : RESTAURATION DE BERGES AU DROIT D'ENJEUX HABITATION

Le secteur des Papèteries / Guirannes sur la commune de Solliès-Toucas et celui des Daix, sur les communes de La Farlède en rive droite et de Solliès-Ville en rive Gauche, sont deux secteurs soumis à des risques d'érosions importants, menaçant directement des habitations.

Objectifs : Stabilisation des berges au droit des habitations et préservations des enjeux sans reprints des érosions sur de nouveaux secteurs à enjeux.

Organisme	Taux %	Montant de l'aide € HT	Total
SMBVG	60	723 384 €	1 205 640 €
AERMC	A déterminer	A déterminer	
Etat	40	482 256 €	

En 2024, les études d'avant projet ont été réalisées, celles-ci seront validées par le COPIL en 2025. Sur la partie aval, le rachat de la maison menacée est avancé.

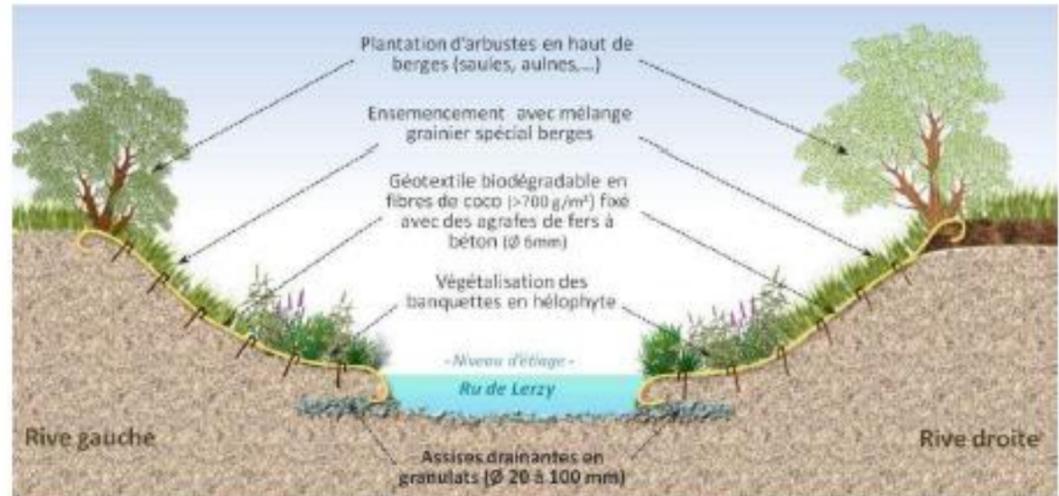
Les étapes à venir :

- 2025 Partie amont, recrutement du MOE et réalisation du PRO, étude du rachat de la maison sur la partie avale ;
- 2026 DLE ;
- 2027 Travaux partie amont .



ETUDE DE RESTAURATION DU GAPEAU DANS LA TRAVERSÉE DE SOLLIES TOUCAS

CREATION D'UN LIT MINEUR A L'ETIAGE



- dynamiser les écoulements,
- limiter le réchauffement et l'évapotranspiration,
- diversifier les faciès d'écoulement et les profils en travers,
- diversifier les habitats, etc.

Ainsi, le reprofilage du lit mineur en y incluant un « lit d'étiage » peut améliorer les conditions hydromorphologiques, écologiques mais aussi avoir une incidence positive sur le cadre de vie.

Techniquement, le reprofilage du lit mineur à l'étiage sur le secteur d'étude consisterait à « reserrer » le lit mineur en créant une petite banquette ou risberme de part et d'autre du lit mineur. Une attention particulière quant au risque d'aggraver ou non le risque inondation devra être portée au cours des prochaines phases.

Figure 20 : Localisation des secteurs de reprofilage du lit d'étiage proposé

RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

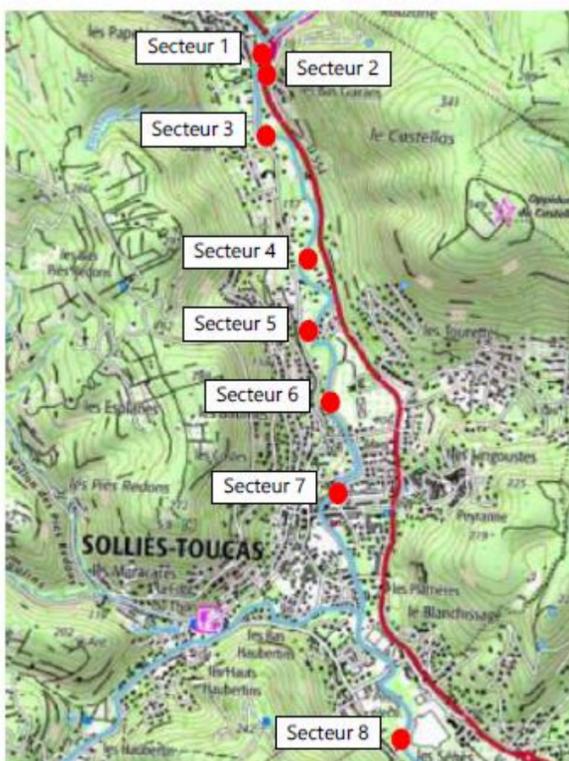


Figure 9 : Localisation des secteurs sensibles

Obstacle	Hauteur de chute (m)	Principes d'aménagement
Retenue Guiranne (ROE53705)	2	Rampe à macro-rugosité
Seuil de la Guiranne (ROE53704)	2,1	Passé à bassins successifs (truite) et plaques à plots (anguille)
Barrage Mastre (ROE 53333)	4,7	Passé à bassins successifs (truite) et plaques à plots (anguille)
Ecluse Gapeau ou Lingoustes aval (ROE53276)	1,7	Passé à bassins successifs (truite) et plaques à plots (anguille)
Seuil de Solliès-Toucas (Mairie) (ROE53277)	1,1	Passé à bassins successifs (truite) et plaques à plots (anguille)
Retenue Nègre ou seuil des Plâtrières amont (ROE53275)	0,25	Arasement complet
Seuil des plâtrières aval	0,95	Passé à ralentisseurs (truite) + plaques à plots (anguille)
Seuil du four à chaux (ROE53273)	1,15	Pré-barrages ou rampe à macro-rugosité
Barrage des Piquets (ROE53274)	0,75	Passé à bassins successifs (truite) et plaques à plots (anguille)
9 ouvrages à hauteur de chute cumulée	14,7	

Finalisation de l'étude préalable en 2024

Démarrage des études de conception en 2025

LES ACTIONS ENGAGEES SUR LE TERRITOIRE DE :



SIGNES – ETUDE DE RESTAURATION DU GAPEAU AMONT

Le Gapeau amont est identifié comme réservoir biologique dans le SDAGE pour l'espèce patrimoniale Truite Fario qui se reproduit localement. L'étude locale (Riparia 2022) a mis en avant l'impact de certains usages, la nécessité de restaurer les continuité écologique et hydrologique et de désartificialiser la source afin de restaurer la fonctionnalité du réservoir. Le projet vise à restaurer le Gapeau de l'amont de la pisciculture à l'aval de l'usine Beaupré.



Le démarrage de l'étude d'avant projet permettant d'établir la faisabilité technique, financière et réglementaire devait débuter en 2024.

Un jugement est en cours sur le foncier amont. Le verdict conditionne le choix du scénario d'études. Le démarrage de l'étude 'AVP a donc été reportée en 2025.

Un montant de l'étude d'avant projet est estimé à 60 000 €TTC financés par l'Agence de l'eau et la Région à 80% dans le cadre du contrat de Baie.

Les étapes à venir :

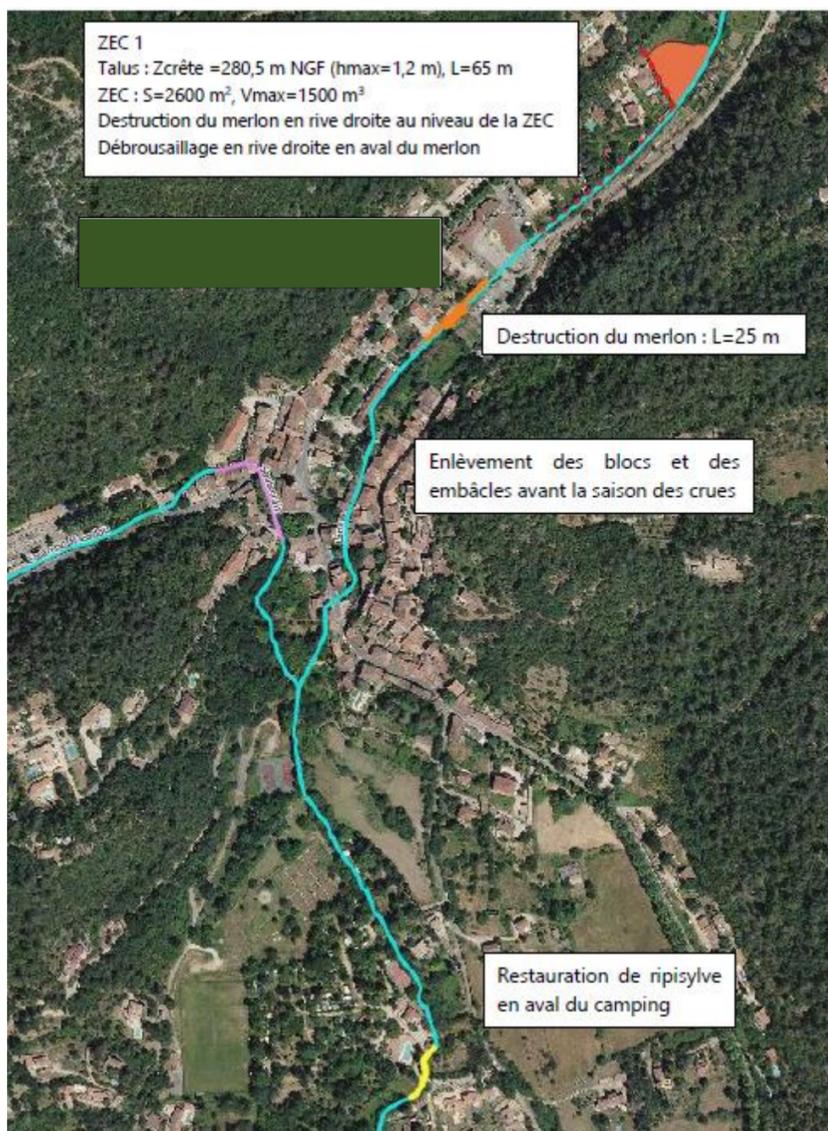
- 2025/2026 : Etude d'avant projet

LES ACTIONS ENGAGEES SUR LE TERRITOIRE DE :



ETUDE HYDRAULIQUE ET DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DANS LA TRAVERSÉE DE MEOUNES

L'étude préalable est finalisée en 2024 .



Les aménagements retenus à l'issue de l'étude préalable sont :

- Le frein hydraulique de l'Escampo-Pissadou
- La ZEC en rive droite de la Lône en amont du centre-ville
- La suppression du merlon en rive gauche au niveau du futur parking
- La restauration de ripisylve en aval du camping sur un tronçon de 50 m
- L'entretien des cours d'eau, notamment pour enlever les gros blocs et les embâcles avant la saison des crues
- L'inventaire et la protection des avens sur le plateau de Planneselve

Suite à donner: études d'AVP – PRO démarrage en 2025



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

SYNDICAT MIXTE